
Fiches thématiques

Revenus

Avertissement

Les sites internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
ε	Résultat proche du zéro
€	Euro
\$	Dollar
M	Million
Md	Milliard
n.s.	Résultat non significatif
Réf.	Référence

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel on ajoute les prestations sociales.

En euros courants, la masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus d'activité des ménages, est stable en 2009 après avoir augmenté (+ 3,1 %) en 2008. Ceci est en partie lié au retournement sur le marché du travail : l'emploi salarié recule de 1,4 % après avoir augmenté de 0,6 % en 2008. De plus, le salaire moyen par tête ralentit : + 1,3 % en 2009 contre + 2,7 % l'an passé. Les revenus des entrepreneurs individuels reculent de 3,9 %, après une hausse de 1,5 % en 2008. Au total, le revenu primaire des ménages diminue de 0,6 % en 2009.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages diminuent de 4,4 % en 2009, après avoir augmenté de 5,0 % en 2008. L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est affecté par la baisse des plus-values sur valeurs mobilières et par la suppression, pour les ménages modestes, des deux tiers provisionnels de l'impôt dû en 2009. Il l'est également par la montée en charge des exonérations au titre des heures

supplémentaires et du crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunts immobiliers. La contribution sociale généralisée (CSG) diminue de 2,5 % en 2009 après avoir augmenté de 5,4 % en 2008. Dans le même temps, les prestations sociales accélèrent du fait de l'indemnisation du chômage et des mesures du plan de relance en faveur des plus défavorisés. La hausse du revenu disponible de l'ensemble des ménages ralentit à + 1,0 % après + 3,2 % en 2008.

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflatant le revenu par le prix de la dépense de consommation, en baisse de 0,6 % après une augmentation de 2,9 % en 2008, accélère : il progresse de 1,6 % contre 0,4 % l'an passé. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat augmente de 0,8 % en 2009, après une baisse de 0,4 % en 2008. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement renégociables à court terme par les ménages : celui-ci augmente de 0,9 % en 2009 après avoir diminué de 1,1 % en 2008. ■

Définitions

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

Unités de consommation d'un ménage (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu arbitral : RDB après déduction des dépenses de consommation dites « pré-engagées » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers (voir *annexe Glossaire*). Le pouvoir d'achat du revenu arbitral est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2009 », *Insee Première* n° 1294, mai 2010.
- « Les comptes des administrations publiques en 2009 », *Insee Première* n° 1293, mai 2010.
- « L'économie française - Comptes et dossiers », *Insee Références*, juin 2010.

Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants (%)			Montant (milliards d'euros)
	2007/2006	2008/2007	2009/2008	2009
Rémunération des salariés	4,0	3,1	0,1	1 014,4
salaires et traitements bruts	4,2	3,1	0,0	747,3
cotisations employeurs	3,4	3,3	0,4	267,1
Excédent brut d'exploitation ¹	7,9	5,1	-2,1	167,5
Revenu mixte ²	4,0	1,5	-3,9	119,1
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	5,5	4,4	-0,8	130,2
Solde des revenus primaires (a)	4,6	3,4	-0,6	1 431,2
Prestations sociales reçues en espèces (b)	3,6	3,5	5,3	397,9
Cotisations sociales (c)	3,3	3,0	0,8	395,2
cotisations des employeurs	3,4	3,3	0,4	267,1
cotisations des salariés	3,6	1,5	1,2	101,9
cotisations des non-salariés	2,1	6,0	2,9	26,2
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	1,2	5,0	-4,4	160,1
Solde des autres transferts directs (reçus moins versés) ⁵ (e)	7,7	-0,9	-11,4	20,0
Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)	5,2	3,2	1,0	1 293,8
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut)	-0,1	-0,1	0,8	16,2 %
Pour mémoire : transferts sociaux en nature ⁶	4,0	3,9	3,3	334,0

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des terrains et gisements.

4. Principalement impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et taxe d'habitation.

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers et d'éducation, services des institutions sans but lucratif.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2000.

2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montant (milliards d'euros)			Évolution (%)	
	2007	2008	2009	2008/2007	2009/2008
Taxe sur la valeur ajoutée	135,7	136,8	129,4	0,8	-5,4
Impôt sur le revenu des personnes physiques	48,6	50,9	45,8	4,7	-10,0
Contribution sociale généralisée	80,2	84,5	82,4	5,4	-2,5
Taxe foncière (propriétés bâties et non bâties)	21,9	22,9	24,9	4,3	9,0
Taxe d'habitation	12,7	13,4	14,5	5,5	8,3

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2000.

3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolutions en euros courants (%)			Montant (milliards d'euros)
	2007/2006	2008/2007	2009/2008	2009
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	2,0	2,9	-0,6	///
Revenu disponible brut	5,2	3,2	1,0	1 293,8
Pouvoir d'achat	3,1	0,4	1,6	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	2,4	-0,4	0,8	///
Revenu arbitral	5,0	2,5	1,6	929,1
Pouvoir d'achat arbitral	3,8	-0,4	1,7	///
Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation	3,2	-1,1	0,9	///

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2000.

1.2 RDB des ménages - comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, on inclut dans le champ de l'analyse les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats...). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

Corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** (RDB) par habitant en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Japon en 2008 diffèrent au plus de 19 %. Aux États-Unis, le RDB par habitant se situe 56 % au-dessus de celui observé dans ce groupe de cinq pays.

Certaines spécificités institutionnelles sont susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que d'éducation ou de santé

peuvent être prises en charge plus ou moins largement par l'État en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le **revenu disponible brut ajusté** (RDBA) tient compte des transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 9 % aux États-Unis et de 23 % en France. Au final, entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon, les écarts ne dépassent pas 19 % pour les revenus disponibles bruts ajustés (RDBA) par habitant ; le RDBA par habitant des États-Unis leur est supérieur de 43 %, une différence qui s'explique notamment par une durée moyenne du travail et un taux d'emploi plus élevés aux États-Unis.

Au cours de la période 1998-2008, l'évolution du pouvoir d'achat du RDBA par habitant est également très contrastée parmi les six pays étudiés. La situation du Japon est particulièrement atypique puisque l'évolution du pouvoir d'achat du RDBA y est très faible, voire négative, jusqu'en 2003, et se redresse ensuite. Pour les cinq autres pays, le pouvoir d'achat du RDBA tend au contraire à décélérer au tournant des années 2000. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il comprend en particulier les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le revenu disponible est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite.

Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir annexe *Sources et méthodes*).

Revenu disponible brut ajusté (RDBA) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement...) contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

RDB des ménages - comparaison internationale 1.2

1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 1998 à 2008

		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
2008							
RDB (Mds €, livres sterling, yens, \$)	(1)	1 673	1 309	1 090	914	322 044	10 953
RDBA (Mds €, livres sterling, yens, \$) ¹	(2)	1 939	1 605	1 279	1 107	374 47	11 897
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,8	0,9	0,8	0,6	119,4	1,0
Population (millions d'habitants)	(4)	82,1	64,1	59,8	61,4	127,5	304,8
RDB par habitant (en SPA)	= [(1)*1000/(4)]/(3)	25 174	23 364	21 775	23 561	21 159	35 931
RDBA par habitant (en SPA)	= [(2)*1000/(4)]/(3)	29 183	28 652	25 550	28 545	24 603	39 029
1998-2008, évolution annuelle moyenne (en %)							
RDB par habitant		2,2	3,5	2,8	3,9	-0,6	4,5
RDBA par habitant		2,2	3,5	3,0	4,3	-0,3	4,5
Indice de prix de la consommation finale effective ²		1,2	1,6	2,6	2,0	-0,6	2,3
Pouvoir d'achat du RDBA par habitant		0,9	1,9	0,4	2,2	0,3	2,2

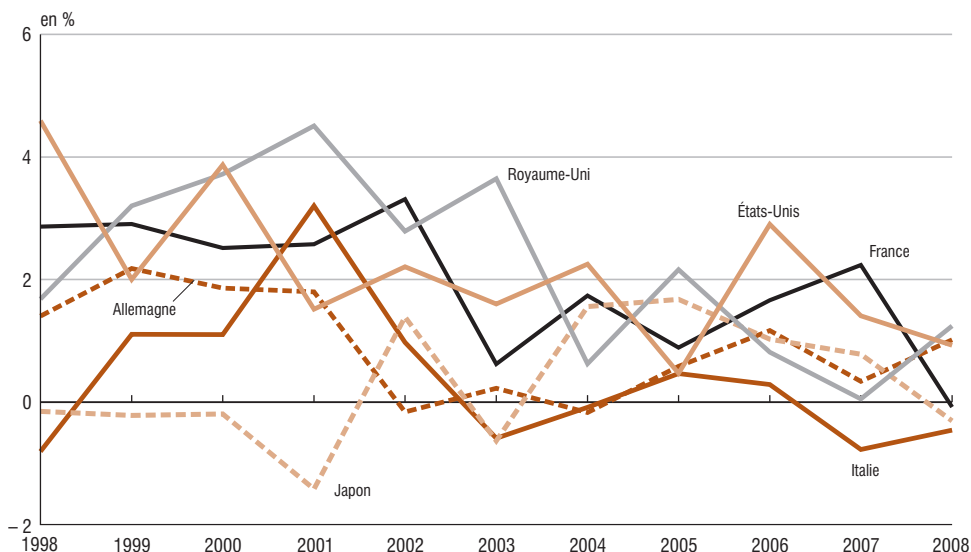
1. Pour les États-Unis, le RDBA est obtenu à partir du RDB en ajoutant les dépenses de consommation d'éducation et de santé du gouvernement.

2. Pour le Japon, le déflateur retenu pour le RDBA est celui de la dépense de consommation finale individuelle des ménages uniquement.

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

1.3 Revenu disponible des ménages

En 2008, la grande majorité des ménages (environ 70 %) a un **revenu disponible** annuel compris entre 10 000 et 40 000 euros, et environ la moitié entre 10 000 et 30 000 euros. Le revenu disponible médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 28 570 euros. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 12 870 euros (1^{er} **décile**, D1) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 59 490 euros (9^e décile, D9).

Pour les revenus avant **transferts**, les 1^{er} et 9^e déciles s'établissent respectivement à 10 830 euros et 68 930 euros. Le revenu disponible des ménages du 1^{er} décile est supérieur au revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations et minima sociaux, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** du revenu avant transferts est de 6,4 ; le jeu des transferts le ramène à 4,6.

En 2008, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit 26,5 % de l'ensemble des revenus disponibles. Les 20 % les plus aisés en perçoivent 41,7 %, soit 5,9 fois plus que la part perçue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2007, le revenu disponible médian a progressé de 0,6 % en euros constants. La hausse des revenus disponibles concerne tous les niveaux de revenu. La valeur du revenu disponible au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 0,4 %. Celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes progresse de 0,3 %.

Le rapport interdécile reste stable, autour de 4,5, depuis le milieu des années 1990. La distribution des revenus disponibles apparaît cependant plus concentrée en fin de période : l'**indice de Gini** qui se situait aux alentours de 0,334 de 2000 à 2003 dépasse 0,344 à partir de 2006. ■

Définitions

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]).

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir annexe *Sources et méthodes*).

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) revenu disponible.

Transferts : impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]), prestations sociales et prime pour l'emploi.

Rapport interdécile de revenus : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). C'est l'écart entre le revenu plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

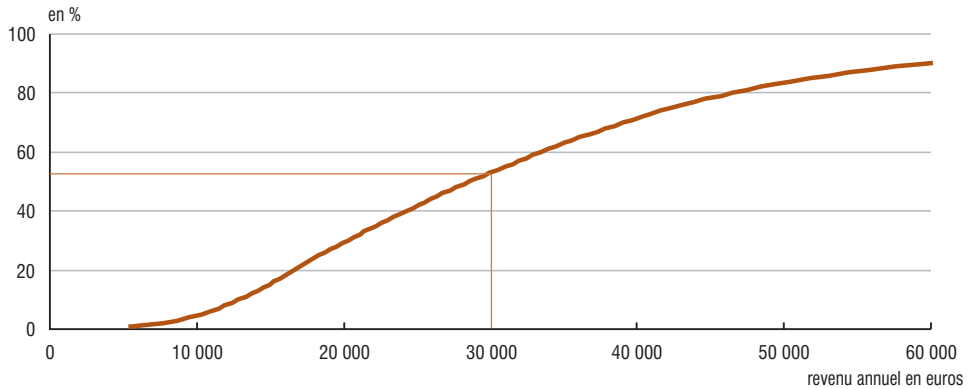
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu).

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2008 », *Insee Première* n° 1311, septembre 2010.

Revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2008



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 53 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 000 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2000 à 2008

	montants annuels en euros constants 2008									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Revenu disponible médian	26 900	27 550	28 270	27 870	27 660	27 760	28 150	28 400	28 570	
Revenu disponible moyen	31 960	32 630	33 320	33 040	32 840	33 060	33 700	34 030	34 450	
1 ^{er} décile (D1)	12 150	12 550	12 700	12 740	12 600	12 540	12 730	12 830	12 870	
9 ^e décile (D9)	56 150	56 770	58 020	57 520	57 060	57 250	58 410	59 240	59 490	
Rapport interdécile (D9/D1)	4,6	4,5	4,6	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	
S20 (%)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,1	7,1	7,1	7,1	
S50 (%)	27,1	27,2	27,1	27,2	27,0	26,9	26,7	26,6	26,5	
S80 (%)	59,3	59,4	59,3	59,3	59,1	59,0	58,5	58,6	58,3	
(100-S80) / S20	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,8	5,8	5,8	5,9	
Indice de Gini	0,334	0,333	0,334	0,334	0,337	0,340	0,344	0,344	0,346	

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % de ménages les plus modestes disposent en 2008 de 7,1 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés ont 41,7 % de la somme des revenus disponibles (complément à 100 de S80).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2000 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2008

	en euros par an	
Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche en décile	Revenu annuel moyen
Inférieur à D1	12 870	9 530
D1 à D2	16 570	14 840
D2 à D3	20 260	18 370
D3 à D4	24 280	22 220
D4 à D5	28 570	26 350
D5 à D6	33 470	30 980
D6 à D7	39 080	36 160
D7 à D8	46 520	42 490
D8 à D9	59 490	52 090
Supérieur à D9	///	91 460

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % des ménages dont le revenu est compris entre 12 870 euros (D1) et 16 570 euros (D2) ont un revenu annuel disponible moyen de 14 840 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.4 Niveau de vie des personnes

Le **niveau de vie** est une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage. Par rapport au **revenu disponible** par ménage, il permet de tenir compte de la taille des ménages et des économies d'échelle en leur sein. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura en effet un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que lui procure la vie en couple. Ces économies sont particulièrement fortes pour les biens d'équipement ménager et plus encore pour le logement. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais le nombre d'**unités de consommation** (UC), assis sur une échelle d'équivalence. Ainsi, le concept de niveau de vie est une construction qui permet de comparer les revenus des personnes vivant dans des ménages de tailles ou de compositions différentes.

En 2008, près de la moitié des personnes ont un niveau de vie annuel compris entre 10 000 et 20 000 euros, et environ un cinquième entre 10 000 et 15 000 euros. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de

18 990 euros, soit 1 580 euros par mois. Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 520 euros (1^{er} **décile**, D1) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 35 550 euros (9^e décile, D9), soit 3,4 fois plus. Les distributions des niveaux de vie sont ainsi plus resserrées que celles des revenus disponibles, ce qui correspond simplement au passage du concept de revenu par ménage à son équivalent individuel par UC.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 30,9 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en disposent de 38,3 %, soit 4,3 fois plus que la part détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2007, le niveau de vie médian a progressé en 2008 de 1,7 % en euros constants. La hausse des niveaux de vie concerne tous les déciles, mais la valeur du niveau de vie au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 2,0 % quand celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes progresse de 2,2 %. La concentration des niveaux de vie mesurée avec l'**indice de Gini** n'a pas évolué entre 2000 et 2008. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC).

Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]).

Unités de consommation d'un ménage : on compte 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des personnes ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Rapport interdécile : rapport du 9^e au 1^{er} décile (D9/D1).

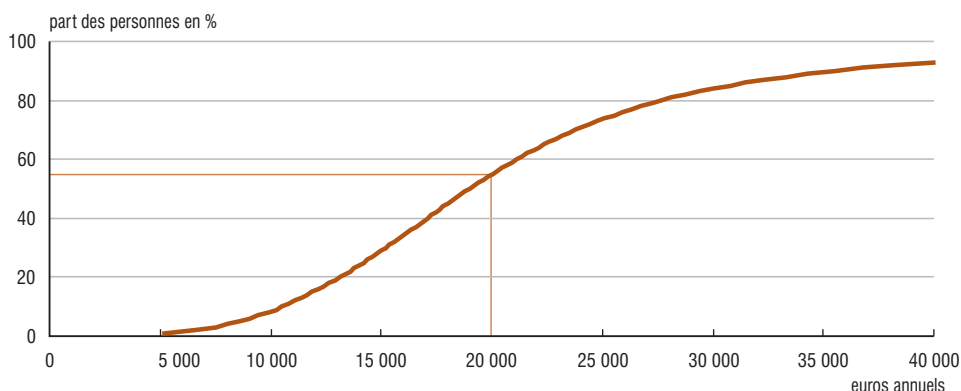
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu).

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2008 », *Insee Première* n° 1311, septembre 2010.

Niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2008



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2008, 55 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 000 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2000 à 2008

	montants annuels en euros constants 2008									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Niveau de vie médian	16 980	17 400	17 860	17 810	17 730	18 020	18 280	18 670	18 990	
Niveau de vie moyen	19 740	20 210	20 710	20 590	20 570	20 810	21 320	21 670	22 110	
1 ^{er} décile (D1)	9 310	9 610	9 960	9 920	9 940	9 960	10 090	10 290	10 520	
9 ^e décile (D9)	32 560	32 970	33 800	33 230	32 830	33 350	34 390	34 850	35 550	
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	
S20 (%)	9,1	9,1	9,3	9,3	9,3	9,1	9,0	9,0	9,0	
S50 (%)	30,8	30,8	31,1	31,2	31,2	31,0	30,7	30,7	30,9	
S80 (%)	62,0	62,1	62,3	62,4	62,4	62,1	61,6	61,8	61,7	
(100-S80) / S20	4,2	4,2	4,1	4,0	4,0	4,2	4,3	4,2	4,3	
Indice de Gini	0,286	0,286	0,281	0,280	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289	

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % les plus pauvres disposent en 2008 de 9 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,3 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 2000-2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2008.

3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2008

	en euros par an	
Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche en décile	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	10 520	8 070
D1 à D2	13 120	11 860
D2 à D3	15 200	14 190
D3 à D4	17 100	16 150
D4 à D5	18 990	18 010
D5 à D6	21 120	20 040
D6 à D7	23 790	22 400
D7 à D8	27 630	25 580
D8 à D9	35 550	30 990
Supérieur à D9	///	53 800

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % des ménages dont le niveau de vie est compris entre 10 520 euros (D1) et 13 120 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 11 860 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.5 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie

Le revenu disponible des ménages se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants), des **revenus du patrimoine**, des pensions et retraites, des **prestations sociales** et de la prime pour l'emploi. Les **impôts directs** en sont déduits.

Les deux principales composantes du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes (ménages dont le **niveau de vie** des personnes qui les composent est inférieur au 1^{er} **décile**) sont les revenus d'activité (42,3 % en 2008) et les prestations sociales (36,3 %) réparties à part quasiment équivalentes entre prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. La prime pour l'emploi (aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle soumise à conditions de ressources) représente en 2008, 1,1 % du revenu disponible de ces ménages.

Les ménages dont le niveau de vie est immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) tirent pour moitié leur revenu disponible de l'activité (53 %), la part des prestations tombant à 19,4 %. Jusqu'au 8^e décile, la part des salaires augmente régulièrement tandis que celle des prestations diminue. Au-delà de ce seuil, les salaires continuent de s'élever en montants, mais leur part dans le revenu disponible n'augmente pas pour autant, en raison du poids croissant des

revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine.

Les revenus du patrimoine représentent un peu moins de 6 % du revenu disponible jusqu'au 6^e décile de niveau de vie, entre 7 % et 12 % jusqu'au 9^e, mais presque 30 % pour les ménages situés dans le dernier dixième de la distribution. Pour les ménages du haut de la distribution, il s'agit plus fréquemment de revenus financiers.

Le groupe des 10 % des ménages les plus aisés se distingue nettement des autres ménages, et même de ceux assez proches se situant entre les 8^e et 9^e déciles de niveau de vie. Alors que les trois quarts de leur revenu disponible proviennent de l'activité professionnelle, le poids des revenus d'activité d'indépendants (principalement ceux des chefs d'entreprise et des professions libérales) y est sensiblement plus élevé : 21 % des revenus d'activité sont des revenus d'indépendants, ce qui correspond à 15,7 % de leur revenu disponible. Les impôts directs représentent le quart de leur revenu disponible contre 15 % en moyenne pour l'ensemble des ménages.

Entre 2007 et 2008, l'ensemble de la décomposition du revenu disponible apparaît relativement stable. L'ensemble des ménages acquittent 15,1 % de leur revenu disponible en impôts directs en 2008. ■

Définitions

Revenus du patrimoine : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Ils sont complétés, à partir de 2005, dans la nouvelle série sur les revenus fiscaux et sociaux, par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Prestations sociales : prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé -remplacé par le revenu de solidarité active le 1^{er} juin de 2009-, allocation adulte handicapé, minimum vieillesse).

Impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC).

Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des individus ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2008 », *Insee Résultats web*, décembre 2010.

Composition du revenu disponible selon le niveau de vie 1.5

1. Composition du revenu disponible en 2008 selon le niveau de vie

en %

Composants du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	42,3	53,0	60,1	65,7	71,9	77,2	78,9	82,1	79,4	76,5	73,3
Salaires (chômage inclus)	38,8	50,4	57,5	62,9	69,6	74,6	76,0	78,2	73,3	60,8	66,8
– salaire net	35,9	46,4	52,8	57,6	63,7	68,2	69,5	71,4	66,9	55,5	61,1
– CSG et CRDS	2,9	4,0	4,7	5,3	5,9	6,4	6,5	6,8	6,4	5,3	5,7
Revenus d'indépendants	3,5	2,6	2,6	2,8	2,3	2,6	2,9	3,9	6,1	15,7	6,5
dont : montant net de CSG CRDS	2,9	2,3	2,3	2,5	2,0	2,3	2,6	3,5	5,5	14,2	5,8
Pensions et retraites	20,9	28,6	30,9	31,5	27,0	24,6	24,1	22,6	24,3	18,8	24,0
dont : montant net de CSG CRDS	20,6	28,2	30,2	30,3	25,7	23,2	22,6	21,1	22,7	17,5	22,7
Revenus du patrimoine	4,1	3,7	4,7	4,9	5,6	5,9	7,3	7,9	12,1	29,1	12,5
dont : montant net de CSG CRDS	3,8	3,4	4,3	4,5	5,1	5,4	6,6	7,1	10,9	26,2	11,3
Prestations sociales¹	36,3	19,4	10,6	6,2	5,3	3,7	2,6	1,9	1,2	0,5	4,9
Prestations familiales	10,9	7,2	5,0	3,4	3,2	2,6	2,0	1,4	0,9	0,4	2,4
Prestations logement	13,5	7,2	3,5	1,7	1,2	0,6	0,3	0,2	0,1	0,0	1,4
Minima sociaux	11,9	5,0	2,1	1,1	0,9	0,5	0,3	0,3	0,2	0,1	1,1
Prime pour l'emploi	1,1	1,1	1,0	0,9	0,7	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0	0,4
Impôts directs	-4,7	-5,8	-7,3	-9,2	-10,5	-12,0	-13,3	-14,7	-17,1	-24,9	-15,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Montant annuel moyen (en euros)	12 220	18 060	21 560	24 540	28 070	31 880	35 490	40 520	48 210	84 370	34 450

1. Prestations avec CRDS de 0,5 % incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2008, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part des salaires imposables dans le revenu disponible est de 38,8 %, celle des salaires nets perçus s'élève à 35,9 %.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Composition du revenu disponible par grands agrégats en 2007 et 2008

en %

Tranches de niveau de vie	2007					2008				
	Revenu avant transferts ¹	Prestations sociales	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Total	Revenu avant transferts ¹	Prestations sociales	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Total
Inférieur à D1	66,5	37,2	1,2	-4,9	100	67,3	36,3	1,1	-4,7	100
D1 à D2	85,9	19,2	1,1	-6,2	100	85,3	19,4	1,1	-5,8	100
D2 à D3	95,3	11,3	1,1	-7,7	100	95,7	10,6	1,0	-7,3	100
D3 à D4	101,4	7,2	1,0	-9,6	100	102,1	6,2	0,9	-9,2	100
D4 à D5	105,5	5,0	0,8	-11,3	100	104,5	5,3	0,7	-10,5	100
D5 à D6	108,3	3,7	0,6	-12,6	100	107,7	3,7	0,6	-12,0	100
D6 à D7	110,9	2,8	0,4	-14,1	100	110,3	2,6	0,4	-13,3	100
D7 à D8	113,4	1,9	0,2	-15,5	100	112,6	1,9	0,2	-14,7	100
D8 à D9	116,1	1,2	0,1	-17,4	100	115,8	1,2	0,1	-17,1	100
Supérieur à D9	124,8	0,6	0,0	-25,4	100	124,4	0,5	0,0	-24,9	100
Ensemble	110,2	5,1	0,4	-15,7	100	109,8	4,9	0,4	-15,1	100

1. Salaires + chômage + revenus des indépendants + revenus du patrimoine + pensions et retraites.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2008, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part des revenus avant transferts perçus par l'ensemble des membres du ménage dans le revenu disponible s'élève à 67,3 %.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007 et 2008.

1.6 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté. Cette hausse a été particulièrement marquée dans les années 1970 et, au cours de la période récente entre 1997 et 2002. Dans l'intervalle, la progression a été globalement beaucoup moins nette.

C'est entre 1970 et 1979 que la progression du niveau de vie médian, en euros constants, est la plus forte, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 5 %. Elle profite à l'ensemble de la population, mais surtout aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage, en particulier les retraités en raison de la mise en place du minimum vieillesse, mais aussi de l'arrivée de nouvelles générations de retraités, avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 contribuent au ralentissement du niveau de vie. La crise économique qui marque le début des années 1990 pèse encore davantage sur les revenus. Enfin, la reprise de la fin des années 1990 s'accompagne d'une augmentation des niveaux de vie en termes réels qui profite surtout aux personnes les moins aisées, de façon

cependant moins marquée que dans les années 1970. En effet, la reprise de l'activité économique bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux revenus les plus modestes, en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels a également pour origine la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire en 1997 et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998 ; revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998 ; et enfin, instauration d'une retraite minimale à destination des agriculteurs.

Fin 2001, le ralentissement économique et la remontée du chômage (jusqu'en 2005) expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une croissance annuelle en euros constants de 1,6 %, la période 2002-2005 tranche ainsi avec la période d'embellie économique 1997-2001 durant laquelle le niveau de vie augmentait de 2,5 % par an en moyenne. Entre 2005 et 2008, le niveau de vie médian progresse de 1,8 % en moyenne annuelle hors inflation. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Revenu disponible : somme des revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), des revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, des livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et des prestations sociales, nette des impôts directs.

Unités de consommation : voir *fiche 1.1*.

Déciles : voir *fiche 1.3*.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2008 », *Insee Première* n° 1311, septembre 2010.
- « Les inégalités de niveau de vie entre 1996 et 2007 », *Insee Première* n° 1266, novembre 2009.
- « Pauvreté et niveaux de vie en 2005 », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2007-2008.
- « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première* n° 947, janvier 2004.
- « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », in *Données Sociales-La société française*, *Insee Références*, novembre 2002.

Évolution du niveau de vie depuis 1970 1.6

1. Évolution du niveau de vie individuel

en euros 2008 par an

	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian	Rapport médiane sur moyenne
1970	11 300	9 290	0,82
1975	13 840	11 690	0,84
1979	15 630	13 470	0,86
1984	16 120	13 990	0,87
1990	17 010	14 940	0,88
1996	18 290	16 090	0,88
1997	18 340	16 100	0,88
1998	18 760	16 440	0,88
1999	19 300	16 680	0,86
2000	19 740	16 980	0,86
2001	20 210	17 400	0,86
2002	20 710	17 860	0,86
2003	20 590	17 810	0,86
2004	20 570	17 730	0,86
2005	20 810	18 020	0,87
2006	21 320	18 280	0,86
2007	21 670	18 670	0,86
2008	22 110	18 990	0,86

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté (%)		Rapport interdécile (D9/D1)	Indice de Gini
	(en euros 2008 par an)			seuil à 50 %	seuil à 60 %		
1970	4 390	20 390	5 580	12,0	17,9	4,6	0,331
1975	5 800	23 500	7 010	10,2	16,6	4,1	0,317
1979	7 190	25 490	8 090	8,3	14,2	3,5	0,297
1984	7 660	26 550	8 400	7,7	13,5	3,5	0,291
1990	8 400	27 410	8 960	6,6	13,8	3,3	0,277
1996	8 550	30 040	9 650	8,1	14,5	3,5	0,279
1997	8 600	30 040	9 660	7,8	14,2	3,5	0,279
1998	8 960	30 620	9 860	7,5	13,8	3,4	0,276
1999	9 170	31 590	10 010	7,2	13,5	3,4	0,284
2000	9 310	32 560	10 190	7,2	13,6	3,5	0,286
2001	9 620	32 970	10 440	6,9	13,4	3,4	0,286
2002	9 960	33 800	10 720	6,5	12,9	3,4	0,281
2003	9 920	33 230	10 690	7,0	13,0	3,4	0,280
2004	9 940	32 830	10 640	6,6	12,6	3,3	0,281
2005	9 960	33 350	10 810	7,2	13,1	3,3	0,286
2006	10 090	34 390	10 970	7,0	13,1	3,4	0,291
2007	10 290	34 850	11 200	7,2	13,4	3,4	0,289
2008	10 520	35 550	11 390	7,1	13,0	3,4	0,289

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

1.7 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2008, selon la source Revenus disponibles localisés (RDL), le **niveau de vie** médian en France métropolitaine s'établit à 18 990 euros par an. Seules quatre des 22 régions se situent au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec plus de 21 300 euros, l'Alsace avec près de 20 000 euros puis les régions Centre et Rhône-Alpes plus proches de la **médiane** nationale. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux du Nord - Pas-de-Calais, de la Corse et du Languedoc-Roussillon : ils sont inférieurs de plus de 7 % à la médiane nationale. Ces écarts renvoient aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Il y a par exemple en Nord - Pas-de-Calais plus de jeunes, de retraités, d'ouvriers et bien moins de cadres qu'en Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail des niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi dans quatre régions, la dispersion, mesurée par le rapport interdécile, est supérieure à la référence nationale : le Languedoc-Roussillon, la Provence - Alpes - Côte d'Azur, la Corse et l'Île-de-France. Pour cette dernière région, le niveau de vie des plus aisés est 4,1 fois supérieur à celui des plus modestes. L'Île-de-France se distingue par ses hauts revenus : en 2008, les 10 % des personnes les plus aisées bénéficient d'un niveau de vie supérieur à 44 240 euros contre 35 550 euros pour l'ensemble de la métropole. Les inégalités sont encore plus marquées en Île-de-France lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes. Le rapport entre les deux s'élève à 8,2, soit deux fois plus que sur l'ensemble du territoire. En revanche, en Corse et dans les deux autres régions du pourtour

méditerranéen, les inégalités tiennent aux bas niveaux de vie qu'ont les personnes les plus modestes. Ainsi, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 980 euros en Corse contre 10 520 euros pour la métropole. À l'opposé, en Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Franche-Comté et dans les régions Bretagne et Pays de la Loire, les inégalités de niveaux de vie sont faibles.

Les disparités régionales sont plus marquées pour le **taux de pauvreté** qui varie de 10,6 % à 20,0 % selon les régions. La Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord - Pas-de-Calais cumulent des niveaux de vie peu élevés et une pauvreté monétaire forte : le taux de pauvreté en Corse est de 20,0 %, en Languedoc-Roussillon de 18,1 % et dans le Nord - Pas-de-Calais de 17,7 %. L'Alsace est la région la moins touchée, suivie de près par les régions Pays de la Loire et Bretagne, avec des taux de pauvreté inférieurs à 11 %. Cela est bien évidemment à nuancer compte tenu du poids de chacune des régions et du nombre de personnes pauvres concernées. En raison de sa part importante dans la population totale et un taux de pauvreté de 12,1 %, c'est en Île-de-France que résident le plus de personnes pauvres.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France compte les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente quant à elle les niveaux de vie parmi les plus bas des départements français et le taux de pauvreté le plus haut. À l'inverse le niveau de vie médian et le 9^e **décile** des Alpes-Maritimes est nettement supérieur à ceux des autres départements de Provence - Alpes - Côte d'Azur. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC- voir *Glossaire*). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Médiane, déciles, rapport interdécile : au nombre de 9 (D1 à D9), les déciles partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des individus ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie. Le rapport interdécile est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1).

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé au niveau national : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Pour en savoir plus

« Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee Première* n° 1162, octobre 2007.

Niveau de vie et pauvreté par région 1.7

1. Niveau de vie par région en 2008

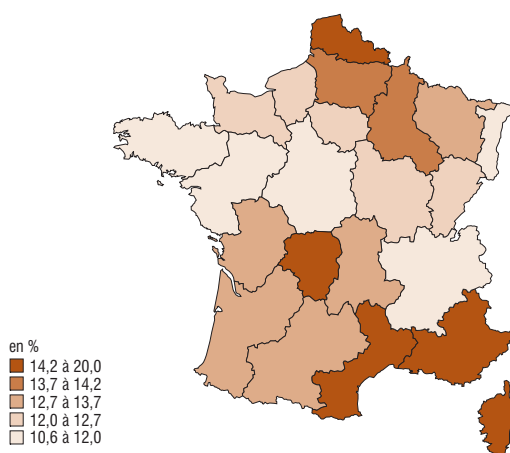
en euros

	Niveaux de vie					Rapport interdécile (D9/D1)	(100-S80)/S20
	Moyen	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)			
Alsace	22 750	19 920	11 180	35 750	3,2	5,3	
Aquitaine	21 450	18 720	10 620	33 750	3,2	3,7	
Auvergne	20 670	18 230	10 440	32 100	3,1	3,0	
Basse-Normandie	20 680	18 210	10 650	31 580	3,0	3,0	
Bourgogne	21 090	18 570	10 810	32 490	3,0	3,4	
Bretagne	21 260	18 810	11 150	32 480	2,9	3,7	
Centre	21 580	19 060	11 010	33 420	3,0	4,0	
Champagne-Ardenne	21 230	18 300	10 340	33 330	3,2	3,3	
Corse	20 170	17 400	8 980	32 830	3,7	2,5	
Franche-Comté	21 020	18 740	10 800	32 340	3,0	3,4	
Haute-Normandie	21 230	18 750	10 670	32 830	3,1	3,5	
Île-de-France	26 400	21 370	10 710	44 240	4,1	8,2	
Languedoc-Roussillon	20 190	17 570	9 310	32 360	3,5	2,6	
Limousin	20 560	18 200	10 280	32 050	3,1	2,9	
Lorraine	20 930	18 410	10 480	32 660	3,1	3,3	
Midi-Pyrénées	21 430	18 750	10 390	34 030	3,3	3,7	
Nord - Pas-de-Calais	19 890	17 280	9 580	31 270	3,3	2,2	
Pays de la Loire	21 070	18 640	11 200	31 850	2,8	3,5	
Picardie	20 970	18 410	10 380	32 710	3,2	3,2	
Poitou-Charentes	20 790	18 280	10 510	32 240	3,1	3,1	
Provence - Alpes - Côte d'Azur	21 820	18 700	9 890	35 500	3,6	3,8	
Rhône-Alpes	22 550	19 500	10 980	35 880	3,3	4,9	
Métropole	22 220	18 990	10 520	35 550	3,4	4,2	

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFiP, Revenus disponibles localisés 2008.

2. Taux de pauvreté par région en 2008



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFiP, Revenus disponibles localisés 2008.

1.8 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives n'ayant pas donné lieu à cotisations préalables- constituent un des éléments du système de redistribution français, au même titre que l'impôt sur le revenu et à un degré moindre la taxe d'habitation. En 2008, ces prestations bénéficient à plus de 11 millions de ménages, compte non tenu des personnes vivant en collectivité ou sans domicile. Leur montant global s'élève à plus de 45 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et minima sociaux. Leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. On considère ici qu'une prestation revient toujours au ménage, même si elle est attribuée à l'une des personnes ou à l'une des familles qui le composent. Les prestations sociales représentent en moyenne environ 7 % du revenu avant impôts des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, contre 2 à 3 % pour les autres ménages.

En 2008, 7 millions de ménages se voient attribuer des prestations familiales, d'un montant moyen de 3 180 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 87 % des bénéficiaires. Moins nombreux à bénéficier de ces aides, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans perçoivent cependant des montants d'allocations familiales en moyenne plus élevés, du fait des majorations liées à l'âge des enfants.

Les aides au logement concernent 6,5 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 020 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir,

sous conditions de ressources. Les deux tiers des aides au logement vont aux ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

2,2 millions de ménages perçoivent en 2008 au moins un des minima sociaux : revenu minimum d'insertion (RMI), allocation de parent isolé (API), allocation aux adultes handicapés (AAH), minimum vieillesse ou allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), couvrant le handicap, l'isolement, l'exclusion et la précarité. Un ménage bénéficiaire se voit attribuer en moyenne 4 700 euros par an. Certains minima sociaux répondent plus spécifiquement aux besoins de certaines tranches d'âge : l'API bénéficie plutôt aux 30-49 ans, le RMI concerne surtout les jeunes de plus de 25 ans et les 50-59 ans, et enfin, l'Aspa, qui remplace le minimum vieillesse depuis 2007, s'adresse aux personnes ayant au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail). En 2009, le Revenu de solidarité active (RSA) remplace le RMI, l'API et les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Au final, 41,5 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2008. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie** inférieur au 1^{er} **décile**), les prestations sociales représentent 35,0 % du revenu avant impôt, contre 0,4 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). Les allocations familiales bénéficient à toute famille ayant au moins deux enfants ; étant forfaitaires, leur part dans le revenu avant impôts passe de 5,3 % pour les ménages du premier décile à 0,3 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et des minima sociaux, versés sous conditions de ressources, diminue mécaniquement encore plus vite le long de l'échelle des niveaux de vie : elle est de 1,1 % à partir du cinquième décile. ■

Définitions

Niveau de vie : voir *fiche 1.6*.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Pour en savoir plus

- « Plus de 11 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les Caf », *L'essentiel* n° 86, Cnaf, mai 2009.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2008 », *Études et résultats* n° 727, Drees, mai 2010.
- « Les prestations familiales et de logement en 2008 », *Études et résultats* n° 725, Drees, mai 2010.
- « Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 décembre 2009 », *L'essentiel* n° 96, Cnaf, mars 2010.

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2008

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	18-29 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Prestations familiales						
Montant annuel moyen (euros)	2 930	3 310	2 560	2 380	n.s.	3 180
Ménages bénéficiaires (milliers)	654	5 434	757	127	n.s.	6 978
<i>dont allocations familiales</i>						
<i>montant annuel moyen (euros)</i>	1 710	2 350	2 480	2 430	n.s.	2 340
<i>ménages bénéficiaires (milliers)</i>	243	4 152	489	70	n.s.	4 958
Allocations logement						
Montant annuel moyen (euros)	1 930	2 140	2 080	1 830	1 670	2 020
Ménages bénéficiaires (milliers)	1 261	3 134	885	674	536	6 490
Minima sociaux						
Montant annuel moyen (euros)	4 510	4 840	5 470	4 730	3 280	4 700
Ménages bénéficiaires (milliers)	255	783	432	432	284	2 186
Ensemble des prestations sociales						
Montant annuel moyen (euros)	3 640	4 460	4 210	3 770	2 530	4 130
Ménages bénéficiaires (milliers)	1 515	6 387	1 457	949	728	11 036
Part dans le revenu avant impôt (%)	7,4	6,8	2,6	1,7	1,6	4,3
Répartition des prestations sociales (%)	12,1	62,5	13,5	7,9	4,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 12,1 % de l'ensemble des prestations sociales qui représentent 7,4 % de leur revenu avant impôt.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Part des prestations sociales dans le revenu avant impôts selon le niveau de vie du ménage

en %

Tranches de niveau de vie en déciles	Prestations familiales		Allocations de logement	Minima sociaux	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	<i>dont allocations familiales</i>			
Inférieur à D1	10,5	5,3	13,1	11,4	35,0
D1 à D2	6,9	3,4	7,0	4,8	18,7
D2 à D3	4,8	2,3	3,4	2,0	10,2
D3 à D4	3,2	1,6	1,6	1,0	5,8
D4 à D5	3,1	1,5	1,1	0,8	5,0
D5 à D6	2,4	1,1	0,5	0,4	3,3
D6 à D7	1,7	0,9	0,3	0,2	2,2
D7 à D8	1,3	0,7	0,1	0,2	1,6
D8 à D9	0,8	0,5	0,1	0,1	1,0
Supérieur à D9	0,4	0,3	0,0	0,0	0,4
Ensemble	2,1	1,1	1,2	1,0	4,3

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 35 % des revenus avant impôts sont constitués de prestations sociales.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.9 Pauvreté monétaire

En 2008, on dénombre en France métropolitaine 7,8 millions de personnes pauvres, soit 13 % de la population, pour un **seuil de pauvreté** fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie (soit 949 euros par mois).

Le **taux de pauvreté** est d'environ 7 % pour le seuil égal à 50 % du niveau de vie médian (791 euros par mois) et il atteint presque 21 % avec le seuil à 70 % du niveau de vie médian (1 108 euros par mois). Ainsi, environ 6 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 791 et 949 euros et 8 % entre 949 et 1 108 euros. La mesure de la pauvreté est donc très sensible à la convention retenue.

Depuis 1970, des périodes de décroissance et de fluctuations du taux de pauvreté se sont succédées. Ainsi, entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté décroît fortement, de l'ordre de 25 %. Cette baisse concerne particulièrement les retraités en raison des revalorisations du minimum vieillesse sur cette

période. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. À partir de cette année-là, le taux de pauvreté diminue à nouveau, et ce jusqu'en 2004. Le nombre de personnes pauvres diminue alors de près de 10 %, soit environ 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique sur cette période, et notamment la baisse du chômage amorcée en 1997 y contribue. Après 2004, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %.

En 2008, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 773 euros (leur niveau de vie médian) et 949 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit un indicateur d'**intensité de pauvreté** égal à 18,5 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée : le niveau de vie médian des personnes pauvres a augmenté plus vite que le seuil de pauvreté. Par la suite, l'intensité de pauvreté augmente puis se stabilise. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Intensité de pauvreté : écart relatif entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

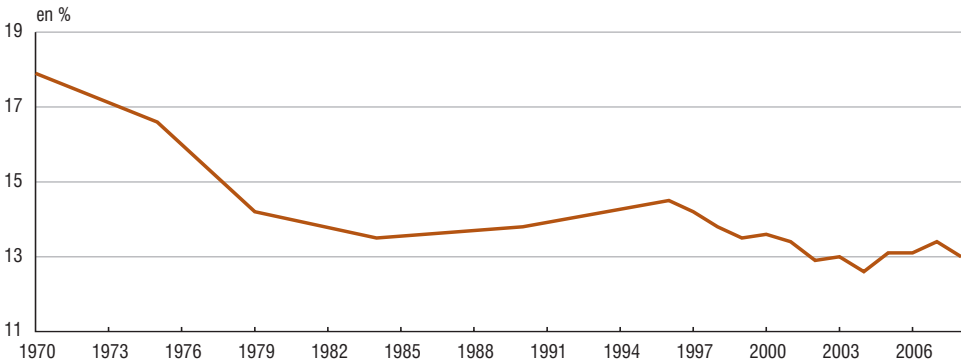
- « Niveaux de vie et pauvreté monétaire en 2007 », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2009-2010.

1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2008

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian							
	70 %		60 %		50 %		40 %	
	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
1996	22,2	12 546	14,5	8 179	8,1	4 550	3,6	2 030
1997	22,4	12 709	14,2	8 042	7,8	4 433	3,5	2 007
1998	22,1	12 580	13,8	7 873	7,5	4 257	2,9	1 671
1999	21,9	12 535	13,5	7 745	7,2	4 109	2,7	1 540
2000	21,8	12 593	13,6	7 838	7,2	4 165	2,7	1 579
2001	21,7	12 610	13,4	7 757	6,9	3 984	2,6	1 507
2002	21,2	12 261	12,9	7 495	6,5	3 746	2,3	1 340
2003	21,0	12 232	13,0	7 578	7,0	4 078	2,6	1 493
2004	20,5	12 029	12,6	7 382	6,6	3 896	2,5	1 461
2005	21,0	12 462	13,1	7 766	7,2	4 270	3,2	1 917
2006	21,3	12 678	13,1	7 828	7,0	4 188	3,1	1 867
2007	21,5	12 873	13,4	8 035	7,2	4 281	3,1	1 855
2008	20,8	12 494	13,0	7 836	7,1	4 272	3,2	1 910

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

2. Évolution du taux de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2008



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2008

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70 %	60 %	50 %	40 %
	en %			
1996	21,3	19,2	17,3	17,5
1997	20,9	18,8	17,6	17,2
1998	19,9	18,4	15,5	14,7
1999	19,5	17,8	15,3	15,7
2000	19,6	18,0	14,5	15,2
2001	19,3	17,2	15,1	15,8
2002	19,1	16,6	14,3	12,4
2003	19,3	18,4	14,4	11,6
2004	19,2	18,0	14,8	11,9
2005	19,7	18,8	17,5	20,1
2006	19,7	18,0	17,4	18,2
2007	19,6	18,2	17,0	19,7
2008	20,2	18,5	17,7	19,4

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

1.10 Pauvreté monétaire en Europe

En retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat, la **pauvreté** touche en 2007, 17 % des habitants de l'Union européenne à 27, soit 84 millions de personnes. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 membres en 2007, n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays. Les taux de pauvreté nationaux varient de 26 % pour la Lettonie à 9 % pour la République tchèque.

Hormis dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), la pauvreté est faible dans les pays nordiques. À l'inverse, le Royaume-Uni avec 19 %, et les pays du sud de l'Europe connaissent les taux de pauvreté les plus élevés : 18 % au Portugal, 19 % en Italie, 20 % en Espagne et en Grèce. Les deux derniers entrants au sein de l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie, ont des taux de pauvreté élevés avec respectivement 21 % et 23 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. La France a un taux de pauvreté de 13 %, soit 4 points en dessous du

taux de pauvreté européen, tandis que des pays comme l'Irlande et Chypre sont proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté est fondée sur les inégalités de revenus dans chaque pays, les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux. Aussi, certains pays de l'Union européenne présentent-ils des taux de pauvreté très faibles, malgré des niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), bien inférieurs à la moyenne de l'UE à 27. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté avec le seuil de pauvreté apporte un éclairage complémentaire. La Slovaquie et les Pays-Bas illustrent bien la situation. Ces deux pays ont le même taux de pauvreté mais les Pays-Bas ont un seuil de pauvreté 2,8 fois plus élevé que celui de la Slovaquie. Les Slovaques sont peu nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le faible niveau du seuil souligne la moindre aisance financière des habitants de ce pays comparée à celle des Pays-Bas. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion (60 %) du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté indiqué ici pour la France, de source Eurostat, diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une source d'enquête différente, un peu moins précise nationalement, mais qui autorise les comparaisons internationales.

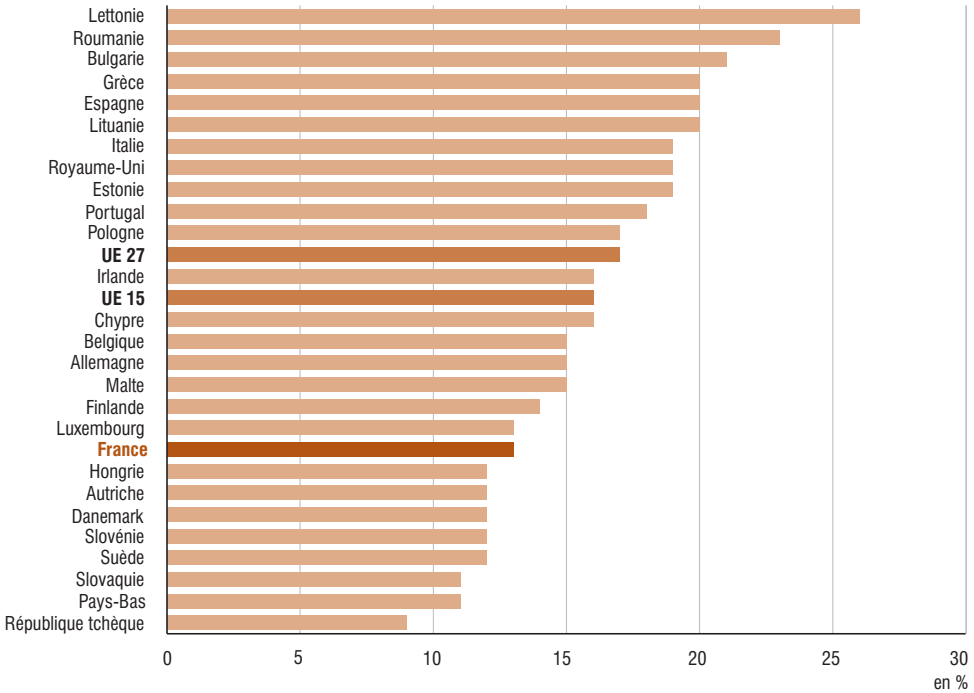
Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Pour en savoir plus

- « 17 % of EU citizens were at-risk-of-poverty in 2008 », *Statistics in focus*, Eurostat.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Pauvreté monétaire en Europe 1.10

1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2007



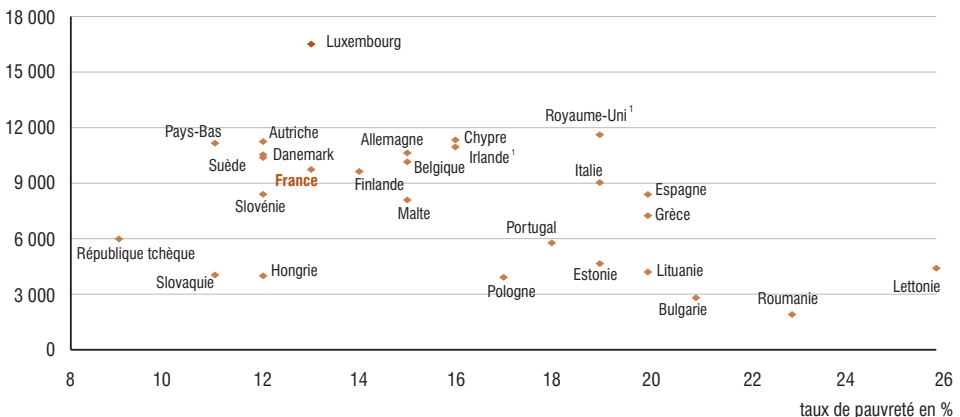
Champ : Union européenne à 27 pays.

Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, *population et conditions sociales*.

2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne en 2007

seuil de pauvreté en SPA



1. Pour l'Irlande et le Royaume-Uni, le seuil de pauvreté est celui de l'année 2008, rendu comparable aux autres seuils à partir d'une moyenne sur deux années pour prendre en compte l'effet année et la parité de pouvoir d'achat.

Champ : Union européenne à 27 pays.

Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, *population et conditions sociales*.

1.11 Inégalités monétaires en Europe

En 2007, dans l'Union européenne à 27 (UE 27), la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population la plus aisée représente cinq fois celle des 20 % les plus modestes. Ce **ratio** varie de 3,4 en République tchèque, Slovaquie et Slovénie à 7,3 en Lettonie. En France, le rapport est de 4,2. Ces inégalités sont moindres dans les pays scandinaves : le Danemark, la Finlande et la Suède présentent des ratios inférieurs à 3,8. Elles sont par contre plus élevées dans les pays du sud (Espagne, Grèce et Italie), les pays baltes (Lettonie, Lituanie et Estonie), en Pologne et au Royaume-Uni. La Bulgarie et la Roumanie, deux derniers entrants dans l'UE, ont également des ratios élevés (6,5 et 7,0).

Le seuil de pauvreté traditionnellement retenu pour les comparaisons entre les différents pays se situe à 60 % du niveau de vie médian du pays. Toutefois, il est intéressant d'évaluer la sensibilité de la mesure de la pauvreté au choix de la fraction de niveau de vie médian considérée, en raison de l'éventuelle concentration de la population autour de ce seuil. C'est pourquoi les **taux de pauvreté** mesurés pour différentes fractions de niveau de vie médian figurent parmi les indicateurs de Laeken. Quel que soit le seuil utilisé, la Lettonie et la Roumanie restent les pays qui ont le plus fort taux de pauvreté : respectivement 19 % et 17 % pour le seuil à 50 % de la médiane, et 11 % pour celui à 40 %. Ces deux pays ont des taux de pauvreté nettement supérieurs aux moyennes européennes. Le

taux de pauvreté est réduit de moitié lorsqu'on passe du seuil à 60 % à celui à 50 % pour les Pays-Bas, l'Autriche, Chypre, le Danemark, la Finlande, la Hongrie et l'Irlande, ce qui traduit une concentration importante de la population dans ces pays aux alentours du seuil à 60 %. Cette concentration importante est également visible avec l'indicateur d'**intensité de pauvreté**, mesuré par la distance entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Pour ces pays, l'intensité de la pauvreté est inférieure à la moyenne des pays de l'UE, qui s'élève à 22 %. Elle est la plus élevée en Roumanie et en Lettonie.

En 2008, dans 20 des pays de l'UE, les négociations collectives doivent respecter un salaire minimum légal national (dans les autres États membres, il n'existe pas). Corrigé des **parités de pouvoir d'achat**, il varie, au 1^{er} janvier 2008, de 220 euros par mois en Bulgarie et en Roumanie à 1 350 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 6. Pour six États membres (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 euros par mois. Le pourcentage de salariés à temps plein percevant le salaire minimum est très différent selon les pays et il est en général supérieur pour les femmes. Avec plus de 16 % des salariés, c'est en France et en Bulgarie que cette proportion est la plus élevée. En revanche, les salariés sont peu (moins de 3 %) à toucher ce salaire minimum en Espagne, à Malte, aux Pays-Bas, en Pologne, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Slovénie. ■

Définitions

Ratio « S80/S20 » : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Le chiffre donné ici pour la France diffère légèrement de celui publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une source d'enquête différente, un peu moins précise nationalement, mais qui autorise les comparaisons internationales.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est généralement égal à 60 % du niveau de vie médian national, mais d'autres seuils secondaires peuvent être calculés, par exemple à 50 % ou 40 % du niveau de vie médian.

Intensité de pauvreté : voir *fiche 1.9*.

Parité de pouvoir d'achat, standard de pouvoir d'achat (SPA) : voir *fiche 1.10*.

Indice de Gini : voir *fiche 1.6*.

Pour en savoir plus

- « Salaires minima 2007 », *Statistiques en bref*, Eurostat.
- « 17 % of EU citizens were at-risk-of-poverty in 2008 », *Statistics in focus*, Eurostat.
- « Salaires et coût du travail dans l'Union européenne », *Insee Références Les salaires en France*, décembre 2008.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Inégalités monétaires en Europe 1.11

1. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2007

	Ratio "S80/S20"	Indice de Gini	Taux de pauvreté (%)			Intensité de pauvreté ¹ (%)
			à 40 %	à 50 %	à 60 %	
Allemagne	4,8	0,30	5	9	15	23
Autriche	3,7	0,26	2	6	12	15
Belgique	4,1	0,28	3	8	15	17
Bulgarie	6,5	0,36	8	14	21	27
Chypre	4,1	0,28	3	8	16	17
Danemark	3,6	0,25	4	6	12	18
Espagne	5,4	0,31	7	13	20	24
Estonie	5,0	0,31	6	12	19	20
Finlande	3,8	0,26	3	7	14	16
France	4,2	0,28	3	7	13	18
Grèce	5,9	0,33	7	13	20	25
Hongrie	3,6	0,25	3	6	12	17
Irlande	4,5	0,30	3	8	16	19
Italie	5,1	0,31	7	12	19	23
Lettonie	7,3	0,38	11	19	26	29
Lituanie	5,9	0,34	7	14	20	26
Luxembourg	4,1	0,28	3	7	13	17
Malte	4,0	0,27	4	8	15	18
Pays-Bas	4,0	0,28	3	5	11	15
Pologne	5,1	0,32	5	10	17	21
Portugal	6,1	0,36	6	12	18	23
République tchèque	3,4	0,25	2	5	9	18
Roumanie	7,0	0,36	11	17	23	32
Royaume-Uni	5,6	0,34	6	11	19	21
Slovaquie	3,4	0,24	3	6	11	18
Slovénie	3,4	0,23	3	7	12	19
Suède	3,5	0,24	3	7	12	18
UE 15	4,9	0,30	5	10	16	21
UE 27	5,0	0,31	5	10	17	22

1. Pour un seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : Union européenne à 27 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche 1.4. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat.

2. Salaire minimum dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2008

	Salaire minimum mensuel	
	(euros)	(standard de pouvoir d'achat -SPA)
Belgique	1 310	1 180
Bulgarie	110	220
Espagne	700	730
Estonie	280	360
France	1 280	1 150
Grèce	680	720
Hongrie	270	390
Irlande	1 460	1 150
Lettonie	230	300
Lituanie	230	350
Luxembourg	1 570	1 350
Malte	610	780
Pays-Bas	1 340	1 290
Pologne	310	470
Portugal	500	570
République tchèque	300	440
Roumanie	140	220
Royaume-Uni	1 220	1 110
Slovaquie	240	370
Slovénie	540	650

Champ : 20 pays de l'Union européenne où le salaire minimum existe.

Source : Eurostat.

1.12 Pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou de difficultés dans la vie quotidienne. En 2009, 12,2 % des ménages sont soumis à au moins 8 privations ou difficultés parmi un ensemble de 27 pris comme référence et sont ainsi considérés comme **pauvres en conditions de vie**. Ces ménages pauvres sont confrontés en moyenne à 10,6 privations ou difficultés.

Depuis 2004, la pauvreté dans chacune des quatre dimensions regroupant les 27 difficultés a globalement régressé, mais ce constat doit être nuancé à la lueur de retournements récents. Ainsi contrairement à la tendance à l'amélioration des dernières années, l'insuffisance de ressources, qui est le type de difficultés le plus fréquent, touche davantage de ménages en 2009 (13,8 % contre 12,6 % en 2008). Ces ménages ont par exemple du mal à faire face aux remboursements d'emprunts, ou doivent puiser dans leurs économies pour équilibrer leur budget, ou encore se sont trouvés en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois. Une moindre part des ménages (12,4 %) est concernée par des restrictions de consommation (ne pas pouvoir acheter de la viande, ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine par an, ne pas pouvoir maintenir le logement à la bonne température...). Par rapport à 2008, la baisse est de 1,2 point, mais la dynamique est à la hausse depuis 2007 pour six des neuf indicateurs qui caractérisent la dimension. 9,6 % des ménages ont été en 2009 dans l'impossibilité de payer les factures d'électricité ou de gaz, le loyer, ou les impôts ; la hausse est importante par rapport à 2008 (+ 1,6 point). Enfin 7,1 % des ménages pâtissent de mauvaises conditions

de logement (surpeuplement, humidité, absence de système de chauffage, d'eau chaude...). La tendance globale à la baisse des difficultés dans cette dimension est confirmée (- 3,1 points depuis 2004), même si l'année 2007 a marqué le pas. En particulier, le surpeuplement dans les logements ressenti par les personnes baisse entre 2008 et 2009, ainsi que la part des logements humides ou difficiles à chauffer.

La pauvreté en conditions de vie n'affecte pas de façon uniforme l'ensemble des ménages. Les familles monoparentales restent les plus touchées : 27,8 % d'entre elles sont pauvres en 2009. Les couples avec trois enfants ou plus continuent d'être surreprésentés parmi les ménages pauvres : 17,4 % d'entre eux sont pauvres (proportion en hausse depuis 2006) contre 4,8 % des couples sans enfant et autour de 9,0 % des couples avec un ou deux enfant(s).

En 2009, la pauvreté en conditions de vie touche davantage les ménages dont la personne de référence est jeune (14,2 % des 26-45 ans contre 12,2 % en moyenne). Les plus de 65 ans sont les plus épargnés. Les ménages locataires ou dont la personne de référence n'est pas diplômée sont plus pauvres qu'en moyenne (respectivement 22,1 % et 18,8 %). L'emploi n'est pas une garantie absolue pour échapper à cette situation : 10,2 % des ménages dont la personne de référence occupe un emploi sont pauvres en conditions de vie, mais le taux baisse, lentement, depuis six ans. Le chômage augmente le risque de façon très nette : près d'un chômeur sur deux déclare subir plus de 8 difficultés parmi les 27 retenues. Les employés et les ouvriers sont plus exposés que les cadres ou les personnes exerçant une profession intermédiaire, pendant la vie active comme ultérieurement, pendant la retraite. ■

Définitions

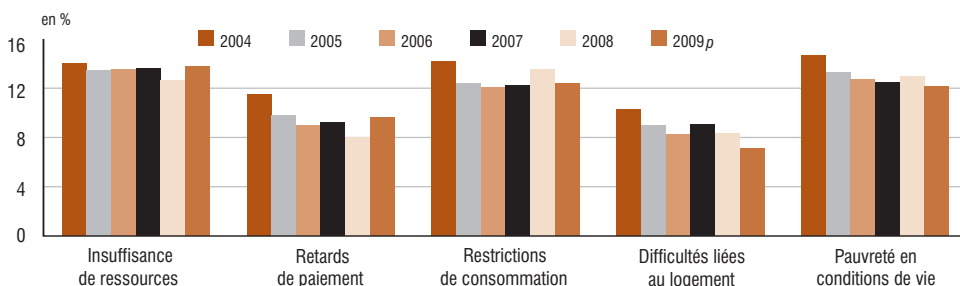
Pauvreté en conditions de vie : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. Un ménage est dit pauvre lorsqu'il cumule au moins 8 privations ou difficultés parmi 27 relatives à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement (voir *annexe Glossaire*).

Pour en savoir plus

- « La pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq entre 2004 et 2007 », *Insee Références France, portrait social, 2010*.
- « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union Européenne », *Les travaux 2009-2010, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale*.

Pauvreté en conditions de vie 1.12

1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004 à 2009.

2. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

	en %					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009p
Personne seule	18,6	16,8	16,4	15,7	15,8	14,4
Famille monoparentale	32,4	30,0	27,3	28,1	28,5	27,8
Couple sans enfant	7,3	6,6	6,3	4,9	5,7	4,8
Couple avec un enfant	13,0	10,0	11,4	9,6	10,5	8,9
Couple avec deux enfants	8,3	8,6	7,8	8,5	7,9	9,0
Couple avec trois enfants ou plus	17,4	16,1	14,3	15,0	16,2	17,4
Autre type de ménage	21,5	18,6	22,9	19,3	21,5	20,9
Ensemble des ménages	14,6	13,3	12,7	12,4	12,9	12,2

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004 à 2009.

3. Pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

	Taux de pauvreté (%)						Nombre moyen de difficultés en 2009p	
	2004	2005	2006	2007	2008	2009p	Ensemble des ménages	Ménages pauvres
Âge								
16-25 ans	21,8	21,9	17,6	15,7	19,1	n.s.	3,6	10,7
26-45 ans	17,0	15,6	14,6	14,7	14,5	14,2	3,5	10,7
46-65 ans	13,5	12,2	11,6	11,1	12,0	11,8	3,0	10,7
66-80 ans	12,2	9,7	10,8	10,3	11,3	10,5	2,9	10,2
81 ans ou plus	8,0	9,5	9,5	8,1	9,7	8,8	2,8	10,0
Diplôme								
Sans diplôme	20,0	17,6	17,3	18,0	18,7	18,8	4,1	10,6
CAP, BEP, brevet	14,8	13,6	13,6	12,3	14,7	13,1	3,3	10,7
Bac, BTS, diplôme de niveau bac+2	10,6	10,7	9,7	9,9	8,7	7,3	2,6	10,5
Diplôme supérieur	6,1	5,6	4,1	3,8	4,4	4,7	2,0	9,8
Statut d'occupation du logement								
Accédant	8,3	8,1	7,3	6,0	8,4	7,9	2,6	10,5
Propriétaire et usufruitier	6,2	5,4	5,8	4,9	5,4	4,7	2,1	10,0
Locataire	25,9	24,2	23,2	22,7	23,0	22,1	4,6	10,7
Logé gratuitement	15,3	12,1	10,9	9,5	10,1	11,6	3,3	10,3
Situation principale								
Emploi	11,6	11,0	10,5	10,9	10,6	10,2	3,0	10,4
Chômage	52,8	50,7	46,1	47,7	52,5	48,3	7,2	11,1
Retraite	10,3	9,7	10,1	8,7	10,5	8,8	2,8	10,4
Inactivité	31,6	29,8	25,4	30,1	29,5	28,0	5,2	10,4
Dernière catégorie socioprofessionnelle¹								
Agriculteur	10,2	9,5	9,9	7,8	9,5	6,1	2,8	9,7
Indépendant et profession libérale	10,8	9,6	9,1	7,7	9,4	9,3	2,6	10,4
Cadre	2,9	3,6	3,8	3,2	3,5	4,0	1,8	10,1
Profession intermédiaire	7,7	8,3	6,3	6,5	6,7	7,2	2,5	10,8
Employé	19,1	19,2	18,0	18,6	18,3	18,4	4,0	10,6
Ouvrier	20,3	17,0	17,1	16,0	17,8	15,3	3,9	10,4
Ensemble des ménages	14,6	13,3	12,7	12,4	12,9	12,2	3,2	10,6

1. Actifs ou retraités.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004 à 2009.

1.13 Composition familiale et niveau de vie

La vie en commun, dont l'étude repose généralement sur une hypothèse de partage des différentes ressources du ménage, procure de fait des économies d'échelle pour chacun de ses membres : ces économies sont particulièrement fortes pour les biens d'équipement (un ménage n'a fondamentalement besoin que d'un seul réfrigérateur, d'une seule cuisinière, d'un seul lave-linge, etc. quelle que soit sa taille) et plus encore pour le logement (notamment par le biais des pièces communes telles que cuisine et salle de séjour). Pour tenir compte de ces économies et de la structure du ménage, le revenu disponible du ménage est rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) : on compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, le **niveau de vie** d'une personne vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros, égal à 1 000 euros si elle vit seule, s'élève à 667 euros si elle vit en couple ou si elle vit seule avec un enfant de 14 ans ou plus, ou encore à 476 euros si elle vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans. Si deux personnes seules disposant exactement des mêmes ressources s'installent pour vivre ensemble, elles améliorent alors leur niveau de vie de 33 %.

Avec une moyenne de 25 850 euros annuels en 2008, les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie le plus élevé. Les personnes seules ou les familles monoparentales ont un niveau de vie moyen plus faible ; elles ne bénéficient pas de l'économie d'échelle procurée par la présence d'un second adulte ainsi que du revenu que celui-ci serait susceptible d'apporter.

De manière générale, le niveau de vie diminue quand le nombre d'enfants augmente, que le parent vive seul ou en couple. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en effet dans des sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage mais représente une augmentation du nombre d'unités de consommation. Mais de l'autre, une naissance représente aussi des ressources supplémentaires (prestations familiales, quotient familial). Par ailleurs, le niveau de vie a tendance à décroître quand l'enfant grandit. De fait, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant, et généralement aussi les autres revenus (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne au cours du temps), les besoins croissants de l'enfant à l'adolescence, pris en compte dans le calcul des unités de consommation, génèrent une diminution de niveau de vie.

À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des personnes sont nettement plus bas : 22 370 euros en moyenne pour celles vivant en couple avec deux enfants et 19 620 euros pour celles avec trois enfants ou plus. Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie annuel moyen inférieur de 7 590 euros au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population et ce, malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués. De ce fait, ce sont principalement les familles, surtout monoparentales, qui se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie, et les couples sans enfant dans le haut : 30,1 % des familles monoparentales avec deux enfants ou plus sont sous la barre du 1^{er} **décile** des niveaux de vie et 67,1 % sous celle du 3^e décile. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Déciles : voir *fiche 1.8*.

Pour en savoir plus

- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Drees, juin 2005.
- « Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie », Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003.

Composition familiale et niveau de vie 1.13

1. Type de ménage et unités de consommation : quelques cas

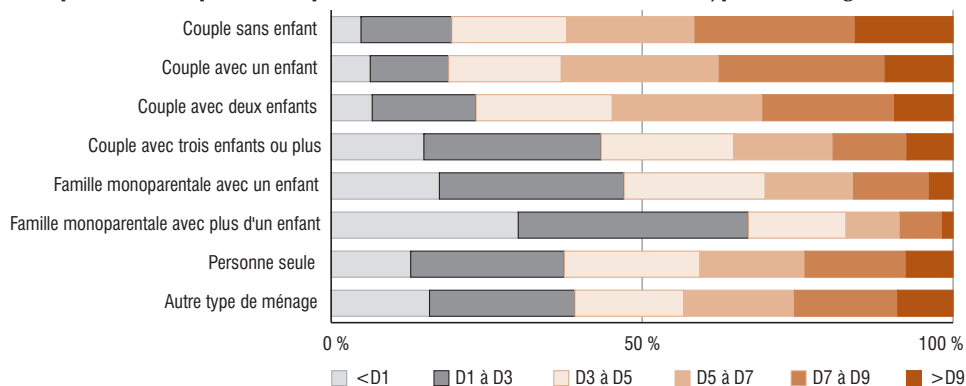
Type de ménage	Configuration	Nombre d'UC	Niveau de vie pour un revenu disponible de 1000 euros
Personne seule	1 adulte	1,0	1 000
Famille monoparentale avec un enfant	1 adulte + 1 enfant de - de 14 ans	1,3	769
	1 adulte + 1 enfant de + de 14 ans	1,5	667
Famille monoparentale avec deux enfants	1 adulte + 2 enfants de - de 14 ans	1,6	625
	1 adulte + 1 enfant de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	1,8	556
	1 adulte + 2 enfants de + de 14 ans	2,0	500
Couple sans enfant	2 adultes	1,5	667
Couple avec un enfant	2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans	1,8	556
	2 adultes + 1 enfant de + de 14 ans	2,0	500
Couple avec deux enfants	2 adultes + 2 enfants de - de 14 ans	2,1	476
	2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	2,3	435
	2 adultes + 2 enfants de + de 14 ans	2,5	400
Couple avec trois enfants	2 adultes + 3 enfants de - de 14 ans	2,4	417
	2 adultes + 2 enfants de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	2,6	385
	2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans et 2 enfants de + de 14 ans	2,8	357
	2 adultes + 3 enfants de + de 14 ans	3,0	333

2. Niveau de vie selon le type de ménage en 2008

Type de ménage	Niveau de vie moyen (euros par an)	Part de la population (en %)
Personne seule sans enfant	20 130	14,8
Famille monoparentale avec un enfant	17 720	4,4
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	14 520	4,7
Couple sans enfant	25 850	24,2
Couple avec un enfant	23 930	14,9
Couple avec deux enfants	22 370	20,8
Couple avec trois enfants ou plus	19 620	12,7
Autre type de ménage	20 080	3,5
Ensemble	22 110	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

3. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon le type de ménage en 2008



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.14 Niveau de vie des personnes actives

En 2008, les personnes actives au sens du BIT (**actifs occupés** ou **chômeurs**) ont un niveau de vie supérieur de 9 % en moyenne à celui des **inactifs**. Le **niveau de vie** moyen d'un actif s'élève à 23 460 euros, celui d'un inactif à 21 530 euros. Mais la situation d'une personne par rapport à l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen d'un chômeur est ainsi inférieur de 34,8 % à celui d'un actif occupé et de 27,0 % à celui d'un inactif. Le niveau de vie moyen des retraités est de 22 520 euros par an, un peu inférieur à celui des actifs. Même si les retraites sont plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. Enfin, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, réduit les écarts de **revenu disponible** entre les deux types de ménage.

Les enfants et les étudiants vivant chez leur parent ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage mais augmentent le nombre d'UC, diminuant ainsi le niveau de vie du ménage. Mais parmi les inactifs, ce sont les autres inactifs (femmes au foyer, chômeurs non déclarés...) qui ont le niveau de vie moyen le plus faible avec 18 590 euros, soit 17,5 % de moins que les retraités et 13,4 % de moins que les étudiants. Mais les autres inactifs bénéficient d'un niveau de vie moyen supérieur de 18,3 % à celui des chômeurs.

La pauvreté monétaire touche moins les actifs que les inactifs : 9,5 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** alors que 15,1 % des inactifs sont dans cette situation. L'emploi constitue

une forte protection contre la pauvreté. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,9 fois moins élevé pour les actifs occupés que pour les chômeurs. 35,8 % de ces derniers sont concernés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes actives occupées vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Les personnes actives ont plus souvent que les inactifs un niveau de vie supérieur au niveau de vie médian de la population dans son ensemble : 57,6 % contre 44,3 %. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : 30,5 % des chômeurs appartiennent aux 10 % des personnes les plus modestes et près de la moitié ont un niveau de vie inférieur au 2^e décile. Seuls 23,5 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les niveaux de vie des retraités sont moins dispersés que ceux des actifs, notamment grâce à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) qui remplace le minimum vieillesse depuis le 1^{er} janvier 2007. Cette allocation, dite différentielle, assure un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Au 1^{er} janvier 2008, le montant maximum de l'Aspa s'élève à 630 euros par mois pour une personne seule et à 1 130 euros par mois pour un couple. De plus, le système de retraite qui assure des taux de remplacement plus élevés pour les bas salaires, favorise la concentration de ses bénéficiaires dans les niveaux de vie intermédiaires (entre les 2^e et 6^e déciles). ■

Définitions

Actif occupé au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence du 4^e trimestre de l'année considérée, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés.

Chômeur au sens du BIT : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Inactif : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Niveau de vie, unités de consommation, revenu disponible : voir *fiche 1.4*.

Seuil de pauvreté : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Niveau de vie des personnes actives 1.14

1. Niveau de vie selon l'activité en 2008

en euros par an

	Moyenne	Médiane
Actifs de 18 ans ou plus	23 460	20 450
Actifs occupés	24 110	20 950
Chômeurs	15 720	13 550
Inactifs de 18 ans ou plus	21 530	17 780
Étudiants	21 470	18 050
Retraités	22 520	18 770
Autres inactifs	18 590	14 720
Enfants de moins de 18 ans	20 160	17 640
Ensemble de la population	22 110	18 990

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2008

	Ensemble des personnes (milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	27 687	2 634	9,5
Actifs occupés	25 530	1 863	7,3
Chômeurs	2 156	772	35,8
Inactifs de 18 ans ou plus	19 063	2 873	15,1
Étudiants	1 789	324	18,1
Retraités	12 960	1 283	9,9
Autres inactifs	4 315	1 266	29,3
Enfants de moins de 18 ans	13 436	2 328	17,3
Ensemble de la population	60 186	7 836	13,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008.

3. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2008

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	Total
Actifs de 18 ans ou plus	7,5	7,3	8,3	9,2	10,1	10,9	11,5	12,0	11,9	11,3	100
Actifs occupés	5,6	6,5	8,0	9,2	10,3	11,4	11,9	12,6	12,5	12,0	100
Chômeurs	30,5	17,1	11,9	8,9	8,1	5,5	6,0	4,2	4,1	3,7	100
Inactifs de 18 ans ou plus	11,1	12,2	11,5	11,4	9,5	8,6	8,6	8,1	9,1	9,9	100
Étudiants	14,4	11,6	9,5	9,5	8,9	9,1	9,0	9,3	8,9	9,8	100
Retraités	6,6	10,7	11,5	12,1	10,2	9,3	9,5	9,0	10,3	10,8	100
Autres inactifs	23,5	16,7	12,5	9,9	7,6	6,1	5,8	5,2	5,5	7,2	100
Enfants de moins de 18 ans	13,4	12,5	11,4	9,7	10,5	10,2	9,0	8,4	7,4	7,5	100
Ensemble de la population	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.15 Âge et niveau de vie

En 2008, avec 19 240 euros par an, les personnes de 18 à 24 ans ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes. La plupart de ces jeunes adultes n'ont pas encore quitté le foyer familial. Ils sont souvent dépendants financièrement de leur(s) parent(s) et représentent donc un coût supplémentaire dans le ménage, ce qui explique en partie leur faible niveau de vie, partagé par tous les membres du ménage. Seulement 30,5 % d'entre eux ont accédé à un logement personnel où ils vivent seuls ou avec un conjoint, mais sans **enfant** dans 80 % des cas. Leur niveau de vie plus faible s'explique alors par des revenus d'activité bien inférieurs à l'ensemble de la population adulte. Ainsi c'est parmi les plus jeunes adultes que le **taux de pauvreté** est le plus élevé : 20,1 % des 18-24 ans vivent sous le **seuil de pauvreté**.

Les 25-29 ans sont 84,3 % à vivre de façon autonome. Leurs revenus d'activité, plus élevés, leur permettent d'avoir des niveaux de vie moyen et médian nettement supérieurs aux plus jeunes. En conséquence, leur taux de pauvreté est inférieur de 7,7 points à celui de la classe d'âge précédente mais reste cependant supérieur à la moyenne des adultes.

74,3 % des personnes âgées de 30 à 49 ans vivent dans un ménage avec enfant. Malgré la présence plus fréquente d'enfants dans le ménage, le niveau de vie moyen annuel des 30-39 ans est supérieur de près de 1 300 euros par an à celui des 25-29 ans. Ainsi, les coûts liés aux enfants sont compensés par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des

transferts sociaux plus importants, en particulier du fait des aides liées à la famille.

Les 40-49 ans bénéficient quant à eux des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est dans cette tranche d'âge que l'on rencontre le plus de familles nombreuses (près de la moitié des ménages avec trois enfants ou plus y figurent), ce qui explique un taux de pauvreté de 11,6 %, légèrement plus élevé que chez les 30-39 ans.

Les enfants les plus âgés de parents de 50-64 ans, ont souvent déjà quitté le foyer familial et la taille des familles commence à se réduire ; 68,8 % des personnes de cette classe d'âge n'ont plus d'enfant à charge. Du fait du départ des enfants ou de leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont plus réduits que pour la tranche d'âge précédente. Le revenu d'activité est également moindre mais il est compensé par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Globalement, les ménages étant de plus petite taille, les niveaux de vie de ces personnes sont les plus élevés : 25 840 euros en moyenne, la médiane étant de 21 500 euros. Leur taux de pauvreté est le plus bas (10 %). Ils sont 16 % à se trouver au-delà du 9^e décile de niveau de vie.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue en raison du nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Malgré un niveau de vie beaucoup plus faible pour les personnes âgées de 65 ans ou plus que pour les 50-64 ans, les taux de pauvreté des deux classes d'âges sont comparables (10,3 % et 10 %). ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation : voir fiche 1.4.

Enfant : dans cette fiche, le terme d'enfant est utilisé sans limite d'âge.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Pour en savoir plus

- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2010.

1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus en 2008

	Répartition dans l'ensemble de la population (%)	Niveau de vie (euros par an)		Taux de pauvreté à 60 % (%)
		Moyen	Médian	
18 à 24 ans	10,3	19 240	17 100	20,1
25 à 29 ans	8,1	20 460	19 310	12,4
30 à 39 ans	17,3	21 730	19 650	11,0
40 à 49 ans	18,3	22 470	19 660	11,6
50 à 64 ans	25,0	25 840	21 500	10,0
65 ans ou plus	21,0	22 400	18 360	10,3
Ensemble des 18 ans ou plus	100,0	22 670	19 440	11,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie en 2008

en %

	Inférieur à D1	D1 à D3	D3 à D5	D5 à D7	D7 à D9	Supérieur à D9	Total
18 à 24 ans	16,4	22,5	20,7	19,1	15,5	5,8	100
25 à 29 ans	10,0	16,6	21,7	23,9	22,3	5,5	100
30 à 39 ans	8,5	17,9	20,2	23,0	21,8	8,6	100
40 à 49 ans	9,1	17,8	19,8	21,1	21,9	10,3	100
50 à 64 ans	7,7	15,4	16,7	19,1	25,1	16,0	100
65 ans ou plus	6,8	23,8	22,7	17,7	18,0	11,0	100
Ensemble des 18 ans ou plus	9,0	18,9	20,0	20,2	21,2	10,7	100

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.16 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le niveau de vie moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève en 2008 à 20 160 euros par an, soit 91,2 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Ceci reflète le fait que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des personnes du ménage dans lequel il vit.

D'un point de vue monétaire, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. Les transferts sociaux, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténuent cependant sensiblement cet écart. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont des revenus d'activité plus faibles. La naissance d'un enfant peut entraîner une modification du comportement d'activité d'un ou des parents pour en assurer la garde. Le recours au temps partiel ou même l'arrêt de l'activité d'un des deux conjoints peut ainsi faire diminuer les revenus du ménage.

Ces résultats se retrouvent en termes de pauvreté. En 2008, 17,3 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 13 % pour la population globale. 2,3 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. À partir de l'adolescence, le taux de pauvreté des moins de 18 ans augmente avec l'âge. Les enfants les plus âgés sont ainsi les plus touchés par la pauvreté et inversement, les enfants les plus jeunes sont les moins exposés. Les coûts liés aux enfants, croissants avec leur âge et pris en compte à travers l'échelle d'équivalence (0,3 ou

0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans) expliquent en partie ce constat. En outre, les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs et font partie de ménages ayant donc moins de charges de famille. Ils vivent aussi plus souvent avec leurs deux parents et donc dans des ménages disposant davantage d'apporteurs de ressources. Ainsi, seuls 10,6 % des moins de cinq ans vivent dans une famille monoparentale, contre 21,5 % des 12-17 ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie moins élevé que celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un 3^e enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente et il croît régulièrement avec la taille de la fratrie, toujours en lien avec une activité professionnelle moindre dans le ménage. La proportion d'enfants pauvres passe de 12,8 % pour ceux qui vivent avec un(e) seul(e) frère ou sœur à 59,8 % à partir de quatre frères et sœurs. La moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans.

Le risque de pauvreté des enfants dépend également de la situation de leurs parents, ou de celle de la personne de référence du ménage, vis-à-vis du marché de l'emploi. La grande majorité des parents sont en effet des personnes en âge de travailler. C'est dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : le taux de pauvreté est de 64,7 % lorsque les deux parents sont au chômage et atteint 73,1 % lorsque le parent est seul et inactif. Au contraire, vivre avec deux parents actifs occupés préserve les enfants de la pauvreté : le taux est alors de seulement 4,1 %. ■

Définitions

Enfants : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

Unités de consommation : on compte 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Insee, juin 2005.
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail de la DSDS* n° 0304, Insee, 2003.
- « Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie », Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003.
- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », dossier dans cet ouvrage.

Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.16

1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes en 2008

	Montant annuel (euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (%)
Enfants de moins de 18 ans	20 160	91,2
Adultes de 18 à 64 ans	22 740	102,8
Adultes de 65 ans ou plus	22 400	101,3
Ensemble de la population	22 110	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2008, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 20 160 euros annuels, soit 91,2 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Pauvreté des enfants selon l'âge

	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
Moins de 3 ans	16,5	374
De 3 à 5 ans	17,6	402
De 6 à 8 ans	16,8	386
De 9 à 11 ans	16,7	377
De 12 à 14 ans	16,6	367
De 15 à 17 ans	19,9	422
Ensemble des enfants	17,3	2 328
Adultes de 18 à 64 ans	12,2	4 494
Adultes de 65 ans ou plus	10,3	1 014
Ensemble de la population	13,0	7 836

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
0	21 170	13,8	375
1	21 070	12,8	780
2	19 300	19,2	638
3	17 420	32,6	281
4 ou plus	12 880	59,8	254
Ensemble	20 160	17,3	2 328

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2008

Position des parents sur le marché du travail	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Répartition des enfants (%)	
			pauvres	non pauvres
Parents en couple	21 410	12,8	60,4	86,0
Actif occupé, actif occupé	23 760	4,1	12,8	63,1
Actif occupé, chômeur	18 260	18,7	5,6	5,1
Actif occupé, inactif	17 370	25,8	27,2	16,5
Chômeur, chômeur	12 670	64,7	1,9	0,2
Chômeur, inactif	10 470	73,0	7,5	0,6
Inactif, inactif	11 410	69,1	5,4	0,5
Parent isolé	14 300	37,8	34,7	12,0
Actif occupé	16 090	22,7	14,1	10,1
Chômeur	10 220	63,8	7,3	0,9
Inactif	10 710	73,1	13,3	1,0
Autres types de ménages	16 620	33,6	4,9	2,0
Ensemble	20 160	17,3	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents actifs occupés, disposent d'un niveau de vie moyen de 23 760 euros. 4,1 % d'entre eux sont pauvres. 12,8 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 63,1 % des enfants non pauvres.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.17 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2008, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans ou plus est de 22 400 euros par an. Les personnes qui vivent en institution (maisons de retraite, hôpitaux de long séjour,...) sont exclues du champ de l'étude. Le niveau de vie décroît aux grands âges : les personnes de 75 ans ou plus disposent de 2 230 euros de moins par an que celles de la tranche d'âge 65-69 ans. De ce fait, alors que globalement 10,3 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont pauvres (soit 1 013 000 personnes), le taux de pauvreté atteint 12,7 % pour les personnes de 75 ans ou plus.

Bien que moins fréquemment pauvres que la moyenne, les personnes âgées sont relativement plus nombreuses dans la moitié de population la plus modeste en termes de niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées sont particulièrement présentes entre les 2^e et 4^e déciles de la distribution des niveaux de vie. Elles constituent plus de 20 % de cette population, soit 4 points de plus que leur part dans l'ensemble de la population.

Le phénomène est encore plus marqué pour les personnes de 75 ans ou plus (62 % d'entre elles étant des femmes) : 57,2 % ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie

médian, contre 52,4 % pour la tranche d'âge des 70-74 ans et 46,6 % pour celle des 65-69 ans.

Les seniors sont également surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans ou plus constituant 18 % de cette population. Cette surreprésentation serait encore plus marquée si l'enquête Revenus fiscaux et sociaux tenait compte de l'avantage d'être propriétaire de son logement dans la mesure du niveau de vie puisque les personnes âgées sont plus souvent dans ce cas et bénéficient donc alors de l'économie que procure le non-paiement d'un loyer.

L'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui a remplacé en 2007 le **minimum vieillesse**, est un dispositif essentiel de la protection sociale des personnes âgées les plus démunies. Un tiers des personnes âgées du 1^{er} décile de niveau de vie vivent dans un ménage bénéficiaire de l'une de ces deux prestations et 10,9 % dans le 2^e décile. Cette proportion tombe à 1,8 % au-delà de la médiane de la distribution des niveaux de vie. En moyenne, 5,6 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du minimum vieillesse ou de l'Aspa. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : allocation différentielle unique versée aux retraités ayant de faibles revenus pour leur garantir le minimum vieillesse. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007.

Minimum vieillesse : seuil de revenus garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail) sans contrepartie de cotisation. Au 1^{er} janvier 2008, le minimum vieillesse s'élève à 628 euros par mois pour une personne seule et 1 127 euros par mois pour un couple.

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, 2010.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2008 », *Études et Résultats* n° 727, Drees, mai 2010.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.17

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées

	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
De 65 à 69 ans	23 820	7,1	175
De 70 à 74 ans	22 630	8,7	208
75 ans ou plus	21 590	12,7	630
Ensemble des personnes âgées	22 400	10,3	1 013

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie

en %

Tranche de niveau de vie	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part de bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes de 65 ans ou plus
Inférieur à D1	11,0	34,0
D1 à D2	18,8	10,9
D2 à D3	20,0	5,5
D3 à D4	20,4	3,5
D4 à D5	16,5	2,1
D5 à D6	14,4	1,8
D6 à D7	14,4	1,6
D7 à D8	13,3	0,4
D8 à D9	16,0	1,7
D9 à C95	17,8	1,3
Supérieur à C95	18,0	1,8
Ensemble de la population	16,3	5,6

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 11 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus, et 34 % d'entre elles sont bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

3. Répartition des personnes âgées dans les tranches de niveau de vie de l'ensemble de la population

en %

Tranche de niveau de vie	De 65 à 69 ans	De 70 à 74 ans	75 ans ou plus	Ensemble des personnes âgées
Inférieur à D1	4,8	5,3	8,5	6,8
D1 à D3	18,6	22,6	27,2	23,9
D3 à D5	23,2	24,5	21,5	22,7
D5 à D7	18,7	19,1	16,4	17,6
D7 à D9	21,8	17,2	16,5	18,0
Supérieur à D9	12,9	11,3	9,9	11,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 4,8 % des personnes âgées de 65 à 69 ans ont un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile de niveau de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.18 Revenu disponible et niveau de vie par sexe

Le revenu individuel considéré ici inclut les traitements et salaires, les indemnités de chômage, les retraites, les pensions alimentaires ainsi que les rentes viagères. Il est net d'impôts directs.

En 2008, les femmes salariées ou au chômage perçoivent des revenus individuels inférieurs en moyenne de 25 % à ceux des hommes dans la même situation. Ces revenus individuels, de l'ordre de 59 % des revenus masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent ensuite de ceux des hommes pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins dans les tranches de revenus médianes, puis s'en éloignent à nouveau lorsqu'on atteint les plus hauts revenus. Les revenus féminins sont ainsi inférieurs à leurs équivalents masculins de 24 % au-delà du dernier décile. Les écarts de revenus entre les femmes sont plus élevés qu'entre les hommes (rapport interdécile de 6,7 contre 5,2 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, près de 1,5 fois plus forte que pour les hommes.

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes, avec notamment le temps partiel qui concerne 28 % des femmes contre 4 % des hommes. Néanmoins, à temps complet ou non, les femmes ont un salaire horaire plus faible que celui des hommes (- 21 % pour un temps complet), ce qui amène à considérer d'autres facteurs explicatifs, tels que le niveau d'éducation, l'expérience professionnelle, les interruptions de carrière. Au cours des dix dernières années, les salaires du secteur privé des hommes et des femmes se sont cependant rapprochés.

De la même façon, les retraites féminines sont beaucoup plus faibles que celles des hommes : la retraite moyenne d'une femme est égale à 46 % de celle d'un homme. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles.

En passant du revenu individuel au niveau de vie (qui, calculé à l'échelle du ménage, est identique pour tous ses membres), les différences entre hommes et femmes s'atténuent évidemment beaucoup. Les hommes et femmes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches lorsqu'ils sont actifs. En revanche, les écarts de niveau de vie entre hommes et femmes sont les plus importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie des mères isolées représente en moyenne 80 % de celui des pères isolés.

Les différences de niveau de vie se répercutent directement sur les taux de pauvreté. Les femmes ont plus fréquemment que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (13,8 % contre 12,2 %). Entre 18 et 44 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 1,9 et 3,4 points. Ces différences s'expliquent principalement par un taux de pauvreté plus important pour les mères isolées (34,6 %). Entre 45 et 74 ans, les taux sont relativement proches, la pauvreté touchant cependant moins les hommes quelle que soit la tranche d'âge. À partir de 75 ans, le risque de pauvreté est plus important chez les femmes. La perte du conjoint entraîne souvent une dégradation de la situation financière. Les femmes voient alors les revenus tirés de la retraite se réduire, notamment pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue. ■

Pour en savoir plus

- « Du revenu salarial au niveau de vie », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, 2009.
- « Femmes et hommes - Regards sur la parité », *Insee Références*, 2008.
- « Les inégalités de niveau de vie des femmes en couple », *Études et résultats*, Drees, mars 2007.

Revenu disponible et niveau de vie par sexe 1.18

1. Distribution des revenus individuels d'activité nets selon le sexe

Fractile du revenu	Revenu individuel annuel net (euros)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes	
D1	4 490	7 570	0,59
D2	8 960	13 620	0,66
D3	12 110	16 030	0,76
D4	14 300	18 070	0,79
D5 (médiane)	16 260	20 010	0,81
D6	18 270	22 280	0,82
D7	20 690	25 390	0,81
D8	24 220	30 200	0,80
D9	29 910	39 240	0,76
95 ^e centile	35 650	50 350	0,71
D9/D1 (rapport interdécile)	6,7	5,2	///
D5/D1	3,6	2,6	///
D9/D5	1,8	2,0	///
Revenu annuel net moyen	17 420	23 090	

Champ : France métropolitaine, salariés ou chômeurs appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : les 10 % de femmes salariées ou chômeuses les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel net inférieur à 4 490 euros par an.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Pauvreté selon l'âge et le sexe

Âge	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Moins de 18 ans	1 139	17,4	1 189	17,3
18 à 24 ans	527	21,8	443	18,4
25 à 34 ans	481	12,5	396	10,6
35 à 44 ans	558	12,8	415	9,8
45 à 54 ans	509	11,9	447	11,0
55 à 64 ans	377	9,7	341	9,3
65 à 74 ans	219	8,3	165	7,4
75 ans ou plus	464	15,1	166	8,8
Ensemble	4 274	13,8	3 562	12,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie. Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

3. Pauvreté et niveau de vie selon le type de ménage

Type de ménage	Nombre total de personnes (milliers)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie annuel moyen (euros)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	49 224	6 683	13,6	22 040
Personnes seules	5 362	937	17,5	20 080
Hommes inactifs	523	167	32,0	17 150
Hommes actifs	2 402	346	14,4	20 720
Femmes inactives	631	162	25,7	17 640
Femmes actives	1 807	261	14,5	20 940
Familles monoparentales	4 974	1 579	31,7	15 520
Pères	704	103	14,7	18 700
Mères inactives	916	576	62,8	12 000
Mères actives	3 353	900	26,8	15 810
Couples	37 254	3 798	10,2	23 300
Couples d'inactifs avec ou sans enfant(s)	2 590	499	19,3	20 910
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant(s)	2 085	270	13,0	22 050
Homme actif - femme inactives sans enfant(s)	1 108	143	12,9	27 730
Homme actif - femme inactives avec un enfant	1 175	228	19,4	22 660
Homme actif - femme inactives avec deux enfants	2 044	433	21,2	18 770
Homme actif - femme inactives avec trois enfants ou plus	2 379	818	34,4	16 090
Couples d'actifs sans enfant	4 964	244	4,9	28 420
Couples d'actifs avec un enfant	6 418	278	4,3	24 830
Couples d'actifs avec deux enfants	9 787	453	4,6	23 410
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 703	432	9,2	22 150
Ménages complexes	1 634	369	22,6	19 560
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	10 962	1 153	10,5	22 450
Personnes seules	3 553	573	16,1	20 200
Couples	6 440	467	7,3	23 810
Autres (familles monoparentales et ménages complexes) ¹	969	113	11,7	21 650
Ensemble	60 186	7 836	13,0	22 110

1. Les deux catégories ont été regroupées en raison des faibles effectifs de l'échantillon.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge. La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.19 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle

En 2008, les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier profession libérale, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé, soit 35 630 euros par an. Cela représente 2 fois le niveau de vie moyen des ouvriers et 1,8 fois celui des employés. Ces différences sont avant tout la conséquence de revenus d'activité et de patrimoine plus importants chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures. Le niveau de vie moyen annuel des retraités est de 22 520 euros, soit un niveau intermédiaire entre ceux des employés et des professions intermédiaires. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé chez les plus âgés génère des revenus qui leur permettent d'avoir un niveau de vie comparable au niveau de vie moyen.

Au sein des catégories socioprofessionnelles, les inégalités sont les plus fortes chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise pour lesquels le **rapport interdécile** (D9/D1) s'élève à 6,1 : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 500 euros par an et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 52 160 euros. Le rapport interdécile n'atteint que 3,1 chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus aisés ayant un niveau de vie supérieur à 57 120 euros. Il est moins important (de l'ordre de 2,5) pour les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. En effet, 15 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie inférieur au premier **décile** et 21 % supérieur au dernier décile. Pour 88 % des cadres et

professions intellectuelles supérieures, le niveau de vie est supérieur à la médiane avec une concentration au-delà du huitième décile : 61 % des cadres font partie des 20 % des personnes les plus aisées. En revanche, 62 % des ouvriers ont un niveau de vie inférieur à la médiane. Les niveaux de vie des retraités sont moins dispersés que ceux des autres catégories, notamment grâce à l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (anciennement minimum vieillesse) qui leur assure un plancher minimum de revenu.

Seules 35 % des personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Cette catégorie est aussi la plus touchée par la pauvreté, avec un taux de pauvreté à 25 %. Les taux de pauvreté des ouvriers (13 %) et des employés (10 %) sont plus proches de la moyenne des 15 ans ou plus (12 %). À l'opposé, seuls 3% des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

En moyenne, un ménage dont la personne de référence est cadre dispose d'un revenu après transferts et impôts environ 2 fois plus important que celui d'un ménage ouvrier ou employé. Dans ces derniers ménages, en 2008, le revenu disponible se compose pour près de 9 % de transferts sociaux. Ces prestations constituent 26 % du revenu disponible pour les ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les impôts directs représentent 19 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est artisan, commerçant ou chef d'entreprise et 22 % pour ceux dont la personne de référence est cadre. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (voir *annexe Glossaire*).

Rapport interdécile : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1).

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des personnes ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Allocation de solidarité aux personnes âgées : minimum social qui permet aux personnes de 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) d'atteindre en 2008 un revenu égal à 630 euros par mois pour une personne seule et 1 130 euros par mois pour un couple.

Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle 1.19

1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la catégorie socioprofessionnelle des personnes

	montants annuels en euros							Taux de pauvreté (%)
	Niveau de vie moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	
Agriculteur ¹	21 950	7 240	17 860	43 830	6,1	2,5	2,5	25,3
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	27 650	8 500	20 800	52 160	6,1	2,4	2,5	17,2
Cadre, profession intellectuelle supérieure	35 630	18 180	30 760	57 120	3,1	1,7	1,9	2,7
Profession intermédiaire	24 680	14 270	22 660	36 220	2,5	1,6	1,6	4,8
Employé	19 780	11 340	18 600	28 710	2,5	1,6	1,5	10,2
Ouvrier	18 070	10 540	17 330	25 710	2,4	1,6	1,5	13,3
Retraité	22 520	11 420	18 780	36 470	3,2	1,6	1,9	9,9
Autre personne sans activité professionnelle	19 270	8 280	15 770	31 570	3,8	1,9	2,0	25,2
Ensemble	22 540	10 720	19 320	36 140	3,4	1,8	1,9	12,1

1. Les niveaux de vie des agriculteurs ne sont pas directement comparables à ceux des autres catégories. Relevant de différents régimes d'imposition, les revenus agricoles sont réestimés en fonction de ces régimes.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 540 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Répartition des personnes de 15 ans ou plus, par catégorie socioprofessionnelle selon la tranche de niveau de vie

	en %										Total
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Agriculteur ¹	22,8	9,3	8,6	6,6	7,9	7,2	6,4	6,6	8,8	15,8	100
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	15,1	8,1	6,9	7,5	6,3	7,0	8,3	8,7	11,0	21,1	100
Cadre, profession intellectuelle supérieure	2,2	1,8	1,8	2,2	3,6	4,6	8,3	14,8	24,1	36,6	100
Profession intermédiaire	3,7	3,9	5,2	6,7	9,6	12,0	14,7	17,0	16,4	10,8	100
Employé	7,9	9,0	11,1	11,8	12,5	13,2	12,2	10,8	7,6	3,9	100
Ouvrier	9,9	11,7	12,6	13,8	13,5	12,8	10,8	8,3	5,1	1,5	100
Retraité	6,6	10,7	11,5	12,1	10,2	9,3	9,5	9,0	10,3	10,8	100
Autre personne sans activité professionnelle	20,4	15,1	11,5	9,9	8,3	7,2	6,9	6,4	6,8	7,5	100
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	9,3	9,5	9,7	10,1	9,8	9,9	10,2	10,3	10,7	10,5	100
Ensemble de la population	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100

1. Les niveaux de vie des agriculteurs ne sont pas directement comparables à ceux des autres catégories. Relevant de différents régimes d'imposition, les revenus agricoles sont réestimés en fonction de ces régimes.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 9,5 % des personnes de 15 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. Cette tranche de niveau de vie rassemble 10 % de la population globale.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

3. Composition du revenu disponible du ménage selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Personne de référence du ménage						en %	
	Revenus d'activité et du patrimoine	Prestations sociales	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Total	Revenu disponible annuel moyen (euros)	
Agriculteur ¹	115,2	4,2	0,8	-20,2	100	40 740	
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	114,9	3,9	0,4	-19,2	100	51 040	
Cadre, profession intellectuelle supérieure	119,5	2,2	0,1	-21,8	100	58 690	
Profession intermédiaire	110,4	4,2	0,4	-15,0	100	37 270	
Employé	102,3	8,8	1,0	-12,1	100	26 740	
Ouvrier	101,1	9,0	1,1	-11,2	100	30 300	
Retraité	110,8	2,1	0,1	-13,0	100	29 100	
Autre personne sans activité professionnelle	83,8	26,1	0,6	-10,5	100	22 260	
Ensemble	109,8	4,9	0,4	-15,1	100	34 450	

1. Les niveaux de vie des agriculteurs ne sont pas directement comparables à ceux des autres catégories. Relevant de différents régimes d'imposition, les revenus agricoles sont réestimés en fonction de ces régimes.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.20 Niveau de vie des immigrés

En 2008, les ménages dont la personne de référence et, le cas échéant, son conjoint sont **immigrés** disposent d'un **revenu disponible** annuel moyen de 26 000 euros. Les revenus d'activité sont la principale composante du revenu disponible des **ménages immigrés** puisqu'ils représentent, comme pour les ménages non immigrés, un peu plus de 70 % du revenu disponible. Du fait de revenus du patrimoine et, de pensions et retraites plus faibles, les prestations sociales occupent une part plus importante dans le revenu disponible des ménages immigrés : 14,6 % contre 4,4 % pour les ménages non immigrés. La part des prestations sociales varie de 22 % pour les ménages dont la personne de référence est née en Afrique à 6,3 % pour ceux dont la personne de référence est native d'un autre pays européen, soit pour ces derniers ménages un niveau proche de celui des ménages non immigrés. La configuration familiale des ménages immigrés explique également l'importance des aides sociales et le faible poids des impôts directs dans leurs ressources. Les ménages immigrés comptent notamment davantage de familles monoparentales. De plus, 35 % des ménages immigrés comportent au moins un enfant de moins de 18 ans alors que ce n'est le cas que de 28 % des ménages non immigrés.

Au total, l'écart de revenu entre ménages immigrés et non immigrés s'élève à - 35,8 % avant transferts. Après transferts, il est ramené à - 25,9 %, soit - 9 110 euros annuels. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, l'écart joue

en défaveur des ménages immigrés : de - 10,3 % pour les employés à - 36 % pour les cadres. La redistribution bénéficie le plus aux ménages immigrés dont la personne de référence est employée ou inactive.

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart de revenu entre ménages immigrés et non immigrés s'accroît lorsque l'on considère le niveau de vie. En 2008, le **niveau de vie** annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 15 540 euros contre 22 680 euros pour les personnes vivant dans un ménage non immigré (soit un écart de - 31 %). Des facteurs structurels expliquent la moitié de ces écarts : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont plus jeunes, moins diplômées, occupent des emplois moins qualifiés... Au total, 79 % des personnes vivant dans un ménage immigré ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie **médian** et seulement 3,3 % d'entre elles font partie des 10 % les plus aisés. Comme elles ont des niveaux de vie situés fréquemment dans le bas de la distribution, les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 35,4 % et il est supérieur de 24 points à celui observé dans la population des ménages non immigrés. Ce taux est le plus élevé dans les ménages dont la personne de référence est native d'Afrique (42,6 %). Lorsque la personne de référence est originaire des autres pays d'Europe, le taux de pauvreté est également nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population (22,6 % contre 13 %). ■

Définitions

Immigrés : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite).

Revenu disponible, unités de consommation, niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Ménages immigrés : ménages dont la personne de référence et, le cas échéant, son conjoint également sont immigrés. Ainsi les couples, dont la personne de référence est immigrée et son conjoint ne l'est pas, sont classés parmi les ménages non immigrés.

Déciles, rapport interdécile, médiane : voir *fiche 1.19*.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Pour en savoir plus

- « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, 2010.
- « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212, octobre 2008.
- « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première* n° 1098, août 2006.

Niveau de vie des immigrés 1.20

1. Composition du revenu disponible des ménages immigrés en 2008 selon l'origine géographique

en %

Personne de référence du ménage	Revenus d'activité ¹	Pensions et retraites ¹	Revenus du patrimoine ¹	Prestations ²	Prime pour l'emploi	Impôts ³	Total	Revenu disponible annuel moyen (euros)
Immigrée	71,4	16,9	7,6	14,6	0,7	-11,2	100	26 000
<i>dont origine : Afrique</i>	72,7	9,9	3,6	22,0	1,0	-9,2	100	24 350
<i>Europe</i>	66,7	28,5	11,2	6,3	0,4	-13,1	100	27 070
<i>Autres pays ou apatrides</i>	80,0	5,0	8,5	16,9	0,9	-11,3	100	27 930
Non immigrée	73,4	24,4	12,8	4,4	0,4	-15,4	100	35 110
Ensemble	73,3	24,0	12,5	4,9	0,4	-15,1	100	34 450

1. Revenus avant toute imposition.

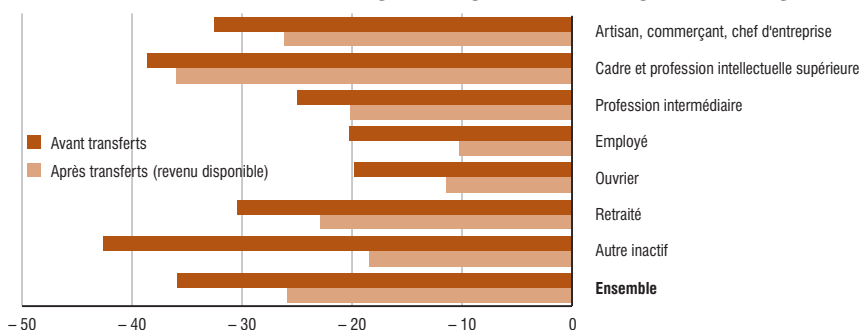
2. Les prestations sociales sont ici présentées CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) de 0,5 % incluse.

3. Les impôts directs comprennent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation ainsi que la CSG (contribution sociale généralisée) déductible, la CSG non déductible et la CRDS.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. Écarts de revenus entre les ménages immigrés et les ménages non immigrés selon la CS



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les ménages immigrés dont la personne de référence est agriculteur ne sont pas représentés dans l'échantillon de l'enquête.

Lecture : lorsque les personnes de référence du ménage sont employées, les ménages d'immigrés disposent d'un revenu avant transferts sociaux inférieur de 20,3 % à celui des ménages non immigrés ; après les transferts sociaux, l'écart est de 10,3 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

3. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon l'origine géographique

Personne de référence du ménage	Effectif (milliers)	Niveau de vie annuel				D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté à 60 % (%)
		Moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)				
Immigrée	4 808	15 540	7 570	13 510	23 980	3,2	1,8	1,8	35,4
<i>dont origine : Afrique</i>	2 416	13 530	7 370	12 170	21 050	2,9	1,7	1,7	42,6
<i>Europe</i>	1 503	19 050	8 580	16 240	29 010	3,4	1,9	1,8	22,6
<i>Autres pays ou apatrides</i>	889	15 040	7 010	13 100	23 270	3,3	1,9	1,8	37,2
Non immigrée	55 378	22 680	11 050	19 510	36 190	3,3	1,8	1,9	11,1
Ensemble	60 186	22 110	10 520	18 990	35 550	3,4	1,8	1,9	13,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

4. Répartition des personnes selon l'origine géographique de la personne de référence

en %

Personne de référence du ménage	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	Total
Immigrée	28,3	19,9	12,4	9,4	8,8	5,5	5,6	3,9	2,9	3,3	100
<i>dont origine : Afrique</i>	34,1	22,6	13,9	8,2	7,0	4,3	4,4	2,9	1,4	1,2	100
<i>Europe</i>	18,6	14,6	9,8	11,4	11,1	8,1	8,2	6,6	5,1	6,5	100
<i>Autres pays ou apatride</i>	29,0	21,2	12,5	9,6	9,6	4,6	4,6	2,0	3,4	3,5	100
Non immigrée	8,4	9,1	9,8	10,1	10,1	10,4	10,4	10,5	10,6	10,6	100
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

1.21 Les très hauts revenus

En 2008, c'est à partir de 88 200 euros de **revenu déclaré** annuel par **unité de consommation** (UC) qu'une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population. Entre 2004 et 2007, ces très hauts revenus ont augmenté plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population, alors que l'écart entre les hauts revenus (les 10 % les plus aisés) et la **médiane** (D5) est resté stable. En 2008, première année de crise, ce mouvement se poursuit mais ralentit.

La médiane des revenus déclarés par unité de consommation progresse de 5,2 % en euros constants entre 2004 et 2008. Le neuvième **décile** (D9) a un rythme de progression analogue (4,8 %), conduisant ainsi à une stabilité du rapport du neuvième décile à la médiane (D9/D5) à 2.

Les quantiles supérieurs augmentent quant à eux beaucoup plus fortement entre 2004 et 2008 : + 9,6 % pour le dernier centile (Q99), + 18,9 % pour le dernier millime (Q99,9) et + 32,7 % pour le dernier dix-millime (Q99,99). Par conséquent, les rapports Q99/D9 et Q99,9/D9 progressent respectivement de 4,5 % et 13,4 %. Le dernier millime, qui était 5,7 fois plus élevé que le dernier décile en 2004, l'est 6,5 fois plus en 2008. Cette progression plus forte des revenus par UC

dans le haut de la distribution est principalement liée à une progression importante des revenus du patrimoine qui sont fortement concentrés.

Cette forte évolution des très hauts revenus est également visible lorsqu'on s'intéresse à la population déclarant des revenus supérieurs à un seuil donné (en euros constants). Entre 2004 et 2008, alors que la population croît d'un peu moins de 3 %, le nombre de personnes dont le revenu déclaré par UC dépasse 100 000 euros constants 2008 passe de 331 000 à 440 000 (soit + 33 %) et le nombre de personnes dont le revenu par UC est supérieur à 500 000 euros augmente de 84 % (plus de 13 000 personnes en 2008). En parallèle, le nombre de foyers redevables de **l'impôt de solidarité sur la fortune** augmente de 69 %, et ce en dépit de la revalorisation annuelle du seuil de l'ISF.

Entre 2004 et 2008, la part des revenus déclarés perçue par le 0,1 % de la population la plus aisée passe de 1,72 % à 2,03 % et celle détenue par les 0,9 % suivants passe de 4,76 % à 5,04 %. En revanche, la part perçue par les 9 % suivants reste stable (autour de 20,7 %) et celle du reste de la population diminue légèrement (72,25 % en 2008 contre 72,86 % en 2004). ■

Définitions

Revenu déclaré : somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Cela comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

La déclaration de revenus est propre au foyer fiscal. Le revenu déclaré d'un ménage fiscal correspond à l'ensemble des revenus déclarés par les foyers fiscaux qui le composent. Il comprend ainsi les revenus des personnes qui ne disposent pas de leur indépendance fiscale (étudiants), même si ces personnes ne résident pas principalement dans le même logement.

Unité de consommation : voir *fiche 1.1.*

Décile, médiane : voir *fiche 1.8.*

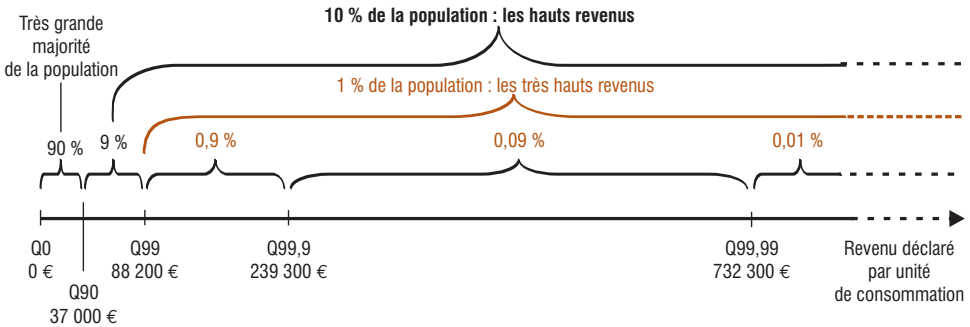
Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : calculé sur le patrimoine détenu en France ou hors de France déduit des dettes et de certains biens (notamment professionnels) partiellement ou totalement exonérés. Le seuil d'imposition à l'ISF est revalorisé chaque année pour tenir compte de l'érosion monétaire. Sur la période 2004-2008, ce seuil reste compris entre 770 000 et 782 300 euros 2008 constants.

Pour en savoir plus

- « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, avril 2010.
- *Annuaire statistique de la DGFIP*, années 2004 à 2008.

Les très hauts revenus 1.21

1. Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2008



2. Quantiles de revenus déclarés par unité de consommation de 2004 à 2008

en euros constants 2008

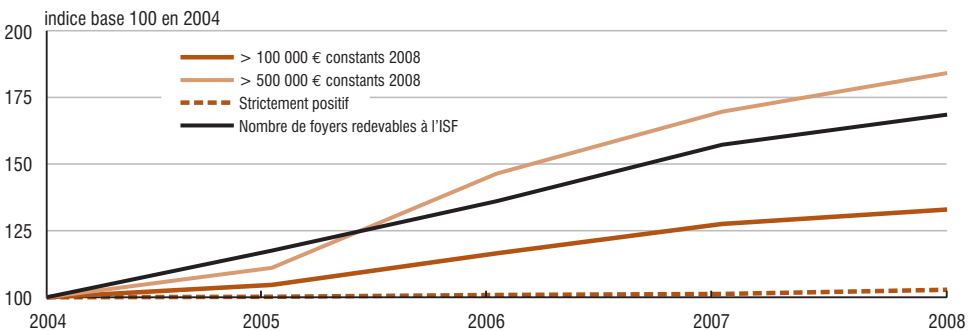
		2004	2005	2006	2007	2008
Seuil d'appartenance aux ...						
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	17 400	17 600	17 900	18 200	18 300
10 % des personnes les plus aisées	(D9)	35 300	35 500	36 100	36 800	37 000
1 % des personnes les plus aisées	(Q99)	80 500	81 400	84 500	87 200	88 200
0,1 % des personnes les plus aisées	(Q99,9)	201 300	207 900	222 300	233 100	239 300
0,01 % des personnes les plus aisées	(Q99,99)	551 900	577 200	663 900	708 700	732 300
Rapports						
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,03	2,02	2,02	2,02	2,02
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,63	4,63	4,72	4,79	4,82
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,28	2,29	2,34	2,37	2,38
Du dernier millime au dernier décile	(Q99,9/D9)	5,70	5,86	6,16	6,33	6,47

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Lecture : en 2008, 90 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation inférieur à 37 000 €. 10 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à ce seuil.

Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2008, calculs Insee.

3. Évolution du nombre de personnes selon le revenu déclaré par unité de consommation



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2008, calculs Insee.

4. Part des revenus déclarés détenue par ...

en %

	2004	2005	2006	2007	2008
... les 0,1 % les plus aisés	1,72	1,78	1,94	2,01	2,03
... les 0,9 % suivants	4,76	4,82	4,94	5,02	5,04
... les 9 % suivants	20,66	20,62	20,65	20,65	20,68
... le reste de la population (90 %)	72,86	72,79	72,47	72,32	72,25

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Lecture : en 2008, les 0,1 % de la population les plus aisés perçoivent 2,03 % des revenus déclarés.

Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2008, calculs Insee.